

CODE DE TRANSPARENCE AFG-FIR

Octobre 2025



Amplegest Digital Leaders
Amplegest Pricing Power
Amplegest Pricing Power US
Amplegest Pricing Power World
Amplegest MidCaps

1. Table des matières

Code de transparence ISR	6
Déclaration d'engagement	6
Conformité avec le Code de transparence	6
1. Liste des OPC concernés par ce code de transparence.....	7
2. Données générales sur la société de gestion	10
2.1 Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code.....	10
2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?.....	10
Historique de la démarche d'investisseur responsable d'Amplegest	10
Actualités et perspectives	11
Principes de la démarche d'investisseur responsable d'Amplegest	11
2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	14
Les étapes clefs de la formalisation de notre démarche d'investisseur responsable :	14
2.4 Comment est appréhendée la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?.....	15
L'identification des risques ESG :	15
L'identification des risques climatiques :	15
Détecter les opportunités ESG :	16
2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?.....	16
Notre organisation : Au cœur de notre organisation, le comité opérationnel ESG	16
2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	18
2.7 Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?	18
2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?.....	18
2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	19
2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion?	19
3. Données générales sur les OPC présents dans ce code de transparence.....	21
3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des OPC ?	21

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des OPC ?	23
Nos moyens humains :	23
Nos moyens techniques :	23
Nos partenaires de confiance :	24
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?	25
3.4 Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les OPC ?	29
3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	30
3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	34
4. Processus de gestion	35
4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	35
Amplegest Pricing Power	35
Amplegest MidCaps	36
Amplegest Digital Leaders	36
Amplegest Pricing Power US	37
Amplegest Pricing Power World	38
Les autres fonds d'Amplegest (non labellisés)	39
4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	40
Amplegest Pricing Power	40
Amplegest MidCaps	40
Amplegest Digital Leaders	41
Amplegest Pricing Power US	41
Amplegest Pricing Power world	41
Les autres fonds d'Amplegest (non labellisés)	42
4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille de l'OPC ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	43
Amplegest Pricing Power	43
Amplegest MidCaps	43
Amplegest Pricing Power US	43
Amplegest Pricing Power World	43
Amplegest Digital Leaders	43
Les autres fonds d'Amplegest (non labellisés)	44

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	44
4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires ?	44
4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?	44
4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?	45
Amplegest Pricing Power	45
Amplegest Pricing Power US	45
Amplegest Pricing Power World	46
Amplegest Digital Leaders	46
Amplegest MidCaps	46
4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?	47
Amplegest Pricing Power	47
Amplegest MidCaps	47
Amplegest Pricing Power US	47
Amplegest Pricing Power World	47
Amplegest Digital Leaders	47
5. Contrôles ESG	48
5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des OPC ?	48
6. Mesures d'impact et reporting ESG	50
6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?	50
Amplegest Pricing Power	50
Amplegest MidCaps	50
Amplegest Digital Leaders	50
Amplegest Pricing Power US	50
Amplegest Pricing Power World	50
6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les OPC ?	51
Amplegest Pricing Power	51
Amplegest Pricing Power US	51
Amplegest Pricing Power World	52
Amplegest Digital Leaders	52
Amplegest MidCaps	52
6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?	53

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?..... 54

Notre politique de vote..... 54

Notre politique d'engagement actionnarial 54

PREAMBULE

Code de transparence ISR

« Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ci-après « ISR ») est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des OPCVM **Amplegest Digital Leaders, Amplegest Midcaps, Amplegest Pricing Power, Amplegest Pricing Power US et Amplegest Pricing Power World**. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2018 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

En outre, les autres OPC gérés de façon active par Amplegest sont soumis à une démarche d'Intégration Environnement, Social et Gouvernance (ci-après « ESG ») : Adara, Amplegest PME et Valeur Intrinsèque, la gamme des fonds Nova ainsi que la gamme des fonds Octo.

Notre réponse complète au Code de transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.amplegest.com.

Conformité avec le Code de transparence

Amplegest s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

L'ensemble des OPC gérés de façon active par Amplegest, respectent, en fonction de leurs profils, l'ensemble des recommandations de ce code.

Données au 30/06/2025

Mise à jour : Juillet 2025

Par : Stéphane Cuau & Lou Coppermann - Amplegest

1. Liste des OPC concernés par ce code de transparence

L'ensemble des documents relatifs aux OPC cités ci-dessous est disponible publiquement, en sélectionnant l'OPC souhaité sur la page « Fonds » et en se rendant dans la section « Documents à télécharger – Investissement responsable » de notre site internet www.amplegest.com.

Les OPCVM Action gérés de façon active par Amplegest se répartissent en deux catégories qui ont choisi d'intégrer pleinement les critères extra-financiers dans leur gestion.

Catégorie 1 : INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours M€ au 29/08/25	Labels
AMPLEGEST PRICING POWER			
☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions pays de la zone euro	554	Label ISR
AMPLEGEST DIGITAL LEADERS			
☒ Best in universe ☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions internationales	55	Label ISR
AMPLEGEST PRICING POWER US			
☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions US	193	Label ISR
AMPLEGEST PRICING POWER World			
☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions monde	4	Label ISR
AMPLEGEST MIDCAPS			
☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions Europe	69	Label ISR

Catégorie 2 : INTEGRATION ESG			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours M€ 29/08/25	Labels
AMPLEGEST PME			
☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions petites capitalisations françaises	86	
ADARA			
☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions Europe	51	
VALEUR INTRINSEQUE			
☒ Engagement ☒ Exclusion	☒ Actions Monde	33	

Les stratégies d'exclusion sectorielles s'appliquant aux différents OPC sont détaillées ci-dessous pour information. Notre politique d'exclusion détaillée est accessible sur le site internet www.amplegest.com dans la partie consacrée à l'investissement responsable.

Liste d'exclusion des OPC d'Amplegest

Amplegest - Liste d'exclusion par OPC	Amplegest Digital Leader	Amplegest Pricing Power	Amplegest Pricing Power US	Amplegest Pricing Power World	Amplegest Mid Cap	Amplegest PME	Adara	Valeur Intrinsèque	Gamme Nova
Armement									
Controversé & non conventionnel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Violation grave ou répétée des principes du pacte mondial des Nations Unies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tabac									
Production	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Distribution (si plus de 5% du CA)	✓	✓	✓	✓	✓	□	□	□	□
Charbon									
Exploration, extraction, raffinage de charbon thermique ou de la fourniture de produits ou services conçus pour ces activités	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Emetteurs dont plus de 5% du chiffre d'affaires est exposé à la production d'électricité et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les accords de Paris.	✓	✓	✓	✓	✓	□	□	□	□
Sociétés dont plus de 10% du CA est exposé à la production d'électricité à base de charbon ou celles dont moins de 10% du CA est exposé à la production d'électricité à base de charbon et qui ne sont pas engagées dans un programme contraignant et vérifiable de sortie à moyen terme (3 à 5 ans) ni incluant une progression significative de la part des énergies renouvelable dans le mix énergétique.	□	□	□	□	□	✓	✓	✓	✓
Activité liée au charbon métallurgique (y compris distribution, transport et production d'équipement et de services) si plus de 33% du CA est réalisé avec des clients dont l'activité est liée au charbon	□	□	□	□	□	✓	□	□	□
Jeux d'argent									
Sociétés dont le CA lié aux jeux d'argent est supérieur à 5% du CA total	✓	✓	✓	✓	✓	□	□	□	□
Pétrole conventionnel et non conventionnel									
Sociétés dont le chiffre d'affaires est lié à l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels et conventionnels	✓	✓	✓	✓	✓	□	□	□	□
Sociétés dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié à l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels.	□	□	□	□	□	✓	✓	✓	✓
Matières premières agricoles									
Exclusion de tous les sous-jacents concernant les matières premières agricoles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Huile de palme									
Producteurs et distributeurs d'huile de Palme	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Biocides									
Production/distribution de biocides > 15% du CA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Exclusion territoriale									
Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ainsi que tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du groupe d'action financière (GAFI).	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
SOE									
Sociétés chinoises (détenues à plus de 10% par l'Etat chinois)	✓	✓	✓	✓	✓	□	□	□	□
Controverses & Notation									
Controverses critiques (red Flag MSCI) et controverses identifiées par le comité réputation d'Amplegest	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sociétés dont la note ESG MSCI Research est CCC	□	□	✓	✓	□	□	□	□	□

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code

AMPLEGEST

50 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
<https://www.amplegest.com/>

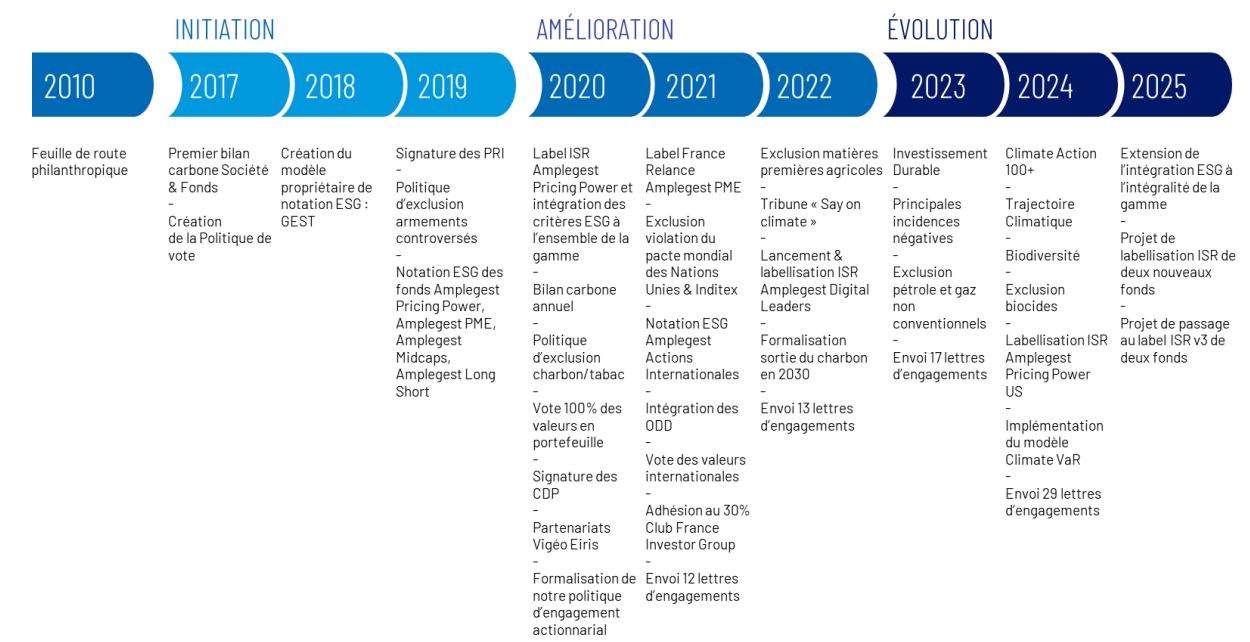
2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historique de la démarche d'investisseur responsable d'Amplegest

Depuis sa création en 2007, Amplegest a fait de ses valeurs (Cohérence, Courage et Symétrie des attentions), le fer de lance de son développement. Ces dernières ont dans un premier temps nourri son approche philanthropique puis dans un second temps, son approche d'investisseur responsable.

- En 2018, Amplegest a développé sa propre méthodologie d'analyse et d'intégration des critères extra-financiers, un modèle propriétaire fondé sur la Transparence et le Dialogue : le modèle **GEST** (*pour une meilleure Gouvernance, un Environnement maîtrisé et un Social plus juste, en toute Transparence*).
- En 2019, nous avons noté, à travers notre modèle GEST, un premier OPCVM : **Amplegest Pricing Power**.
- La même année, l'équipe ESG et les gérants ont défini leur politique d'exclusion composé d'exclusions normatives, d'exclusion sectorielles et de controverses jugées critiques ou pouvant porter atteinte à la réputation d'Amplegest.
- En 2020, formalisation de notre politique d'engagement actionnarial. Le fonds Amplegest Pricing Power obtient le **label ISR**.
- En 2021, nous avons décliné le modèle GEST (univers européen) pour construire le modèle **GEST World** (univers Monde).
- En 2022, nous avons lancé le premier fonds article 9 : **Amplegest Digital Leaders**, qui a obtenu le **label ISR** fin 2023.
- En 2023, nous avons mis en place notre modèle GID (Gérer l'Investissement Durable) permettant de définir le caractère durable (au sens SFDR) le caractère durable d'un investissement (3 critères cumulatifs afin qu'une entreprise soit considérée comme durable : Une contribution positive, aucun préjudice important, une bonne gouvernance).
- Au premier semestre 2024, Amplegest a implémenté deux nouveaux modèles propriétaires **Celsius** (mesure des trajectoires climatiques) et **Bio** (politique Biodiversité).
- Au second semestre 2024, nous avons implémenté le modèle Climate Value-at-risk (MSCI) pour quantifier l'impact financier potentiel du changement climatique sur les portefeuilles et le fonds **Amplegest Pricing Power US** a obtenu le label ISR (V3).
- Au second semestre 2025, les fonds **Amplegest MidCaps** et **Amplegest Pricing Power World** ont obtenu le label ISR (V3).

La frise chronologique ci-dessous retrace les principaux évènements marquants ayant contribué au développement de la démarche d'investisseur responsable d'Amplegest.



Actualités et perspectives

Adhésion à de nouvelles initiatives

- Nous avons rejoint le Climate Action 100+ début 2024

Principes de la démarche d'investisseur responsable d'Amplegest

Notre démarche : un investissement durable associant responsabilité et performance financière

Amplegest a choisi d'investir de façon responsable en prenant en compte les risques extra-financiers par le biais de l'intégration ESG dans tous ses fonds. Nous sommes en effet convaincus que les pratiques d'investissement socialement responsable (ISR) sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie. Et notre objectif est de financer l'économie réelle de manière résolument durable tout en soutenant et incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

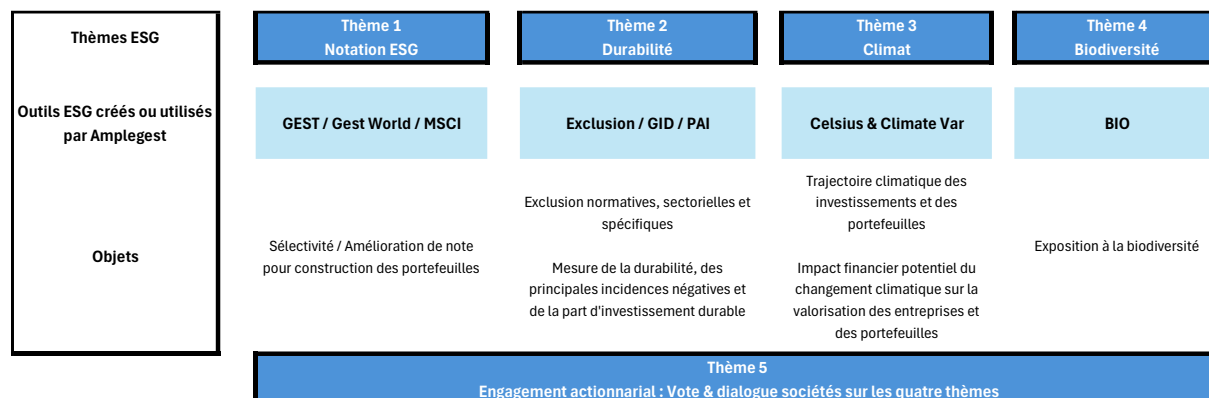
Afin de réaliser cet objectif, Amplegest a développé une politique ESG ambitieuse par étape successive en se dotant d'outils propriétaires permettant de développer des intensités d'intégration ESG différentes. Au 30/06/2025, tous les fonds ouverts d'Amplegest sont article 8 ou 9 et utilisent peu ou prou quatre outils internes qui structurent leur analyse ESG autour **de 4 thèmes : la notation, les exclusions normatives & la durabilité, le climat et la biodiversité.**

Notre analyse est par ailleurs complétée et/ou enrichie par un **cinquième thème** : notre politique d'Engagement qui s'exprime par le dialogue (discussions ou lettres) ainsi que par une politique de vote large, Amplegest votant à toutes les assemblées des positions individuelles détenues en portefeuille (sauf cas spécifiques).

Enfin, si une équipe ESG supervise les modèles et la notation, une grande partie des effectifs d'Amplegest, y compris plusieurs membres du Comité de Direction, sont associés à la définition de la

politique d'exclusion et des objectifs moyen terme au sein des 5 comités qui structurent la définition et la mise en place de notre stratégie ESG.

Notre démarche d'investisseur responsable



Thème 1 : La notation

- Nos modèles de notation propriétaires GEST et GEST World nous permettent de déployer pour trois fonds des approches en sélectivité ou en amélioration de note en monitorant des univers d'investissement différents, se classant ainsi sous l'approche Best in Universe.
- Trois autres fonds, pour lesquels les univers d'investissement sont situés pour une large partie hors d'Europe, utilisent pour leur approche en sélectivité un prestataire de donnée extérieur (MSCI) dont la méthodologie finale s'apparente à une approche best in Class.

Thème 2 : Les exclusions normatives & la durabilité

- Parce qu'ils représentent un risque important pour l'environnement et les populations, certains secteurs ou activités tels que le tabac, les armements controversés et le charbon thermique sont exclus de toutes nos solutions d'investissement. Les fonds labellisés d'Amplegest ont par ailleurs décidé d'exclure les sociétés dont le chiffre d'affaires est lié à l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles non conventionnels et conventionnels. De plus, toutes sociétés violant le Pacte Mondial des Nations Unies ou résidant dans la liste des pays sous sanction des Nations Unies sont exclues. Nous avons également exclu les entreprises qui disposent de controverses graves et répétées. Enfin nous avons ajouté une politique d'exclusion relative aux matières premières agricoles. La politique d'exclusion est plus largement détaillée sur le site internet www.amplegest.com dans la partie Investissement Responsable.
- Par ailleurs, notre modèle propriétaire GID est utilisé pour mesurer la part d'investissement durable de chaque fonds en cas d'engagement spécifique (certains fonds) et monitorer les principales incidences négatives propres à chaque société (tous les fonds). Notre définition de l'investissement durable selon SFDR est détaillée sur le site internet www.amplegest.com dans la partie Investissement Responsable.

Thème 3 : Le climat

- L'ambition d'Amplegest étant de s'aligner sur les accords de Paris, nous avons décidé de nous fixer les objectifs moyen et long terme suivants sur les fonds Actions : aligner la température de nos portefeuilles à 2.5° d'ici 2030, aligner la température de nos portefeuilles à 1.5° d'ici 2050.
- Notre modèle propriétaire Celsius (nourri par des données provenant d'un prestataire externe) permet d'analyser la stratégie et l'engagement des sociétés dans lesquelles nous investissons pour déterminer leur trajectoire climatique et calculer la température de nos portefeuilles afin de respecter

nos engagements. Notre définition politique climatique ainsi que notre modèle Celsius sont détaillés sur le site internet www.amplegest.com dans la partie Investissement Responsable.

- Le modèle Climate Var développé par le prestataire de données MSCI Research nous permet de calculer l'impact financier potentiel du changement climatique sur la valorisation des entreprises et des portefeuilles.

Thème 4 : La biodiversité

- Notre modèle Bio mesure l'exposition de chaque société et de chaque portefeuille au thème de la Biodiversité en cherchant à quantifier les niveaux d'exposition aux zones sensibles, les engagements ainsi que l'existence de controverses environnementales. Notre politique Biodiversité est détaillée sur le site internet www.amplegest.com dans la partie Investissement Responsable.

Thème 5 : L'engagement actionnarial

Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs. Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions votent sur l'ensemble des titres détenus en portefeuille (sauf cas particulier) avec l'appui de leur partenaire Proxinvest Lewis Glass (analyse des résolutions).

Parallèlement, l'équipe ESG appuyée par les gérants a développé une politique d'engagement sur les sujets les plus sensibles (trajectoire climatique des entreprises, objectifs sociaux, Gouvernance) au travers de discussion avec les entreprises et/ou d'envoi de lettres d'engagement.

Notre rapport de vote et d'engagement est disponible sur le site internet www.amplegest.com dans la partie Investissement Responsable.

Une démarche évolutive

Conscient du caractère évolutif de l'ESG, nous avons fait le choix de développer une démarche dynamique et évolutive capable de :

- S'adapter aux évolutions à venir (flexibilité de nos modèles propriétaires GEST, GEST World, GID, Celsius et BIO) en captant l'évolution des entreprises dans le domaine ESG et en mesurant les progrès accomplis chaque année.
- Intégrer de nouvelles thématiques en fonction des discussions et sensibilités de nos clients
- Influencer les entreprises au travers d'un dialogue constructif lors de nos rencontres ou de nos correspondances.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Les étapes clefs de la formalisation de notre démarche d'investisseur responsable :

A l'exemple du développement d'Amplegest, il nous a semblé important de réaliser ces différentes étapes selon une démarche de progression dynamique et avisée afin d'inscrire notre démarche d'investisseur responsable dans la durée. La formalisation de notre démarche d'investisseur responsable a été portée à la fois en interne auprès des collaborateurs d'Amplegest ainsi qu'en externe auprès de nos clients et investisseurs.

Formalisation en interne : L'objectif de la formalisation de notre démarche en interne est d'accompagner les équipes dans la compréhension et l'appropriation du sujet. L'équipe ESG (composée de gérants, d'analystes financiers et extra-financiers) est au cœur de cette mission. La transversalité de cette équipe permet une diffusion homogène de l'information au sein des différents départements d'Amplegest :

- Présentations à l'ensemble des équipes de la démarche d'investisseur responsable et des dernières actualités :
 - o *Organisation d'une fresque du climat, présentation de notre engagement actionnarial, présentation de notre politique d'exclusion, présentation de notre démarche ESG*
- Présentations spécifiques aux équipes de vente et de gestion,
 - o *Présentation de l'ESG au sein d'Amplegest et des nouveautés*
- Sensibilisation des équipes de risque, vente et gestion par la participation à des événements de place,
 - o *Lettre semestrielle à visée pédagogique envoyée à l'ensemble des collaborateurs : lettre sur la mixité au sein des entreprises, lettre sur notre rapport d'engagement actionnarial, lettre sur le scope 3 de l'empreinte carbone des entreprises, lettre sur le greenwashing, lettre sur l'intelligence artificielle, lettre sur le gender pay gap, lettre sur l'Armement.*

Formalisation en externe : L'objectif de notre formalisation externe est de sensibiliser et de promouvoir l'ISR auprès de nos investisseurs et partenaires. A cet effet, les équipes marketing et de vente collaborent activement avec l'équipe ESG afin de transmettre, de la manière la plus transparente et accessible, une information exhaustive de nos différentes initiatives :

- Informations à destination de nos investisseurs et partenaires : nous accordons beaucoup d'importance à l'accessibilité et à la transparence des informations communiquées à nos investisseurs et partenaires. Aujourd'hui, les informations relatives à la prise en compte des critères ESG, notre modèle propriétaire, nos initiatives ainsi que nos engagements par notre gestion sont disponibles sur notre site Internet dans la revue « Investissement Durable »
- Sensibilisation des clients et investisseurs : afin de faire adhérer nos clients et investisseurs à notre démarche d'investisseur responsable, l'équipe commerciale en collaboration avec l'équipe ESG organise régulièrement des présentations de notre démarche d'investisseur responsable et communique les lettres ESG semestrielles également adressées aux collaborateurs en interne (cf ci-dessus).

2.4 Comment est appréhendée la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La combinaison de notre politique d'exclusion, de nos quatre modèles (i) pour la notation ESG (Gest, Gest World et MSCI Research), (ii) pour l'investissement durable (GID), (iii) pour le climat (Celsius) et (iv) pour la biodiversité (BIO) et de notre politique d'engagement actionnarial (Vote et lettres d'engagement) nous permet d'identifier les risques de durabilité et dans le même temps de détecter les opportunités ESG.

L'identification des risques ESG :

- Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Elle fait place au dialogue en permettant aux entreprises d'apporter des éléments complémentaires à notre analyse afin de ne pas exclure de manière systématique et non justifiée une entreprise de notre univers d'investissement. A ce titre et en raison de la menace et des risques qu'ils peuvent représenter pour les populations et l'environnement, le tabac, le pétrole et le gaz non conventionnel, l'huile de palme, l'armement controversé et le charbon sont exclus de toutes nos solutions d'investissement pour les fonds labellisés.
- Nos modèles de notation ESG (GEST, GEST World et MSCI), construits autour des trois piliers de l'ESG, intègrent plus d'une trentaine de critères sur trois volets : quantitatif, évolutif et discrétionnaire. Cette approche tridimensionnelle nous permet d'identifier une grande quantité de risques matérialisés par la note ESG attribuée à l'entité. De manière plus spécifique, les controverses sont identifiées dans le volet discrétionnaire de chacun des trois piliers. L'absence d'objectif clair en termes de réduction des gaz à effet de serre (ci-après « GES »), de code de conduite, d'audit de la chaîne d'approvisionnement ou de mesures anticorruptions sont autant de risques identifiés dans le volet discrétionnaire de notre modèle propriétaire.
- Notre modèle GID (Gérer l'Investissement Durable), construit autour de 3 critères cumulatifs qui permettent d'identifier les investissements durables.
- Notre modèle Celsius qui intègre l'outil ITR de MSCI Research permet de mesurer la trajectoire climatique des investissements et des portefeuilles
- Notre modèle BIO analyse la sensibilité des sociétés au risque de biodiversité.

L'identification des risques climatiques :

Les risques climatiques sont identifiés et pris en compte tout au long de notre process de sélection de titres au sein des fonds labellisés.

- Dans notre politique d'exclusion sectorielle du charbon thermique et métallurgique ainsi que du pétrole et du gaz conventionnel et non conventionnel pour les fonds labellisés.
- Dans la note ESG attribuée aux sociétés de nos univers d'investissement sur le pilier Environnemental qui est utilisée soit pour réduire l'univers d'investissement (sélectivité), soit pour noter le portefeuille (amélioration de note).
- Dans les indicateurs d'impact sélectionnés qui doivent surperformer les univers d'investissement ou les indices de référence.
- Dans notre engagement climatique consistant à aligner la température de nos portefeuilles aux accords de Paris à l'horizon 2050 à l'aide de notre outil propriétaire Celsius.
- Dans la mise en place de l'outil Climate Var, développé par le prestataire de données externe MSCI Research, nous permettant de calculer l'impact financier potentiel du changement climatique sur la valorisation des entreprises et des portefeuilles.

- Dans notre politique d'engagement et de dialogue avec les émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée.

De nouveaux thèmes d'investissements peuvent éventuellement être intégrés lors de la mise à jour de nos modèles propriétaires en fonction de leur importance et de leur pertinence vis à vis de notre approche.

Détecter les opportunités ESG :

Parce qu'il est difficile de juger de la qualité de l'engagement des entreprises à la simple lecture de leur rapport annuel, notre approche tridimensionnelle composée des volets quantitatif, évolutif et discrétionnaire, nous permet également de détecter les opportunités d'investissement ESG à travers la notation de l'entité.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Notre équipe ESG est au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. Elle est composée de gérants, d'analystes financiers et extra-financiers qui épaulent au quotidien les équipes de gestion dans notre démarche d'investisseur responsable.

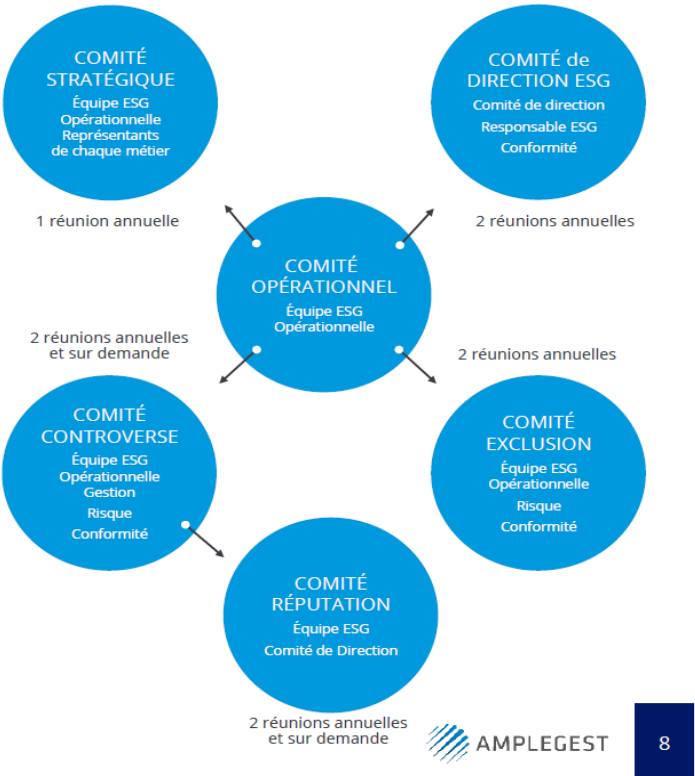
Elle gère le travail d'analyse et de notation ESG des entreprises de nos univers d'investissement ainsi que les autres modèles propriétaires. Elle accompagne les gérants dans la conduite de leur engagement (vote et envoi de lettres d'engagement).

Notre organisation : Au cœur de notre organisation, le comité opérationnel ESG

Composé d'une équipe de cinq personnes, le comité opérationnel ESG définit les principaux axes de travail, gère la liste des exclusions et des controverses, entretient les modèles propriétaires, dialogue avec les entreprises dans le cadre de l'engagement actionnarial, et coordonne les relations avec les prestataires externes.

En liaison étroite avec le comité de direction d'Amplegest, l'équipe ESG structure sa mission autour de **cinq comités** qui associent des représentants de tous les départements activités d'Amplegest (gestion institutionnelle, gestion privée, conformité, contrôle des risques, comité de direction).

Comités ESG	Membres	Principales missions	Fréquence
Comité opérationnel	Equipe ESG (6 personnes, 3,5 ETP)	Conception, suivi et mise à jour des modèles propriétaires, reporting ESG, définition du périmètre des exclusions, monitoring des controverses, définition et suivi de la politique de vote, liaison avec le comité de direction	mensuelle
Comité exclusion	Gérants, analystes, Contrôle des risque, gérants privés	Valide la liste des exclusions sectorielles et normatives	semestrielle
Comité Controverse	Comité opérationnel, Gérants, analystes Risque, Conformité	Examine la nature des controverses, statue sur leur gravité en cas de nouvelle controverse	semestrielle et sur demande
Comité réputation	Comité de direction, responsable ESG et analyste ESG	Statue sur les titres faisant l'objet d'une controverse de nature à engager la réputation d'Amplegest	semestrielle et sur demande
Comité stratégique	6 membres du comité opérationnel, chargée de conformité, contrôleur des risques, chargé de Middle Office	Assiste le comité opérationnel sur les sujets transversaux (label, PRI, vote, veille...)	annuelle
Comité de direction ESG	Comité de direction et responsable ESG	Définition des grandes orientations de la politique ESG, suivi des objectifs, validation des budgets	semestrielle



2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Comme indiqué précédemment, l'équipe ESG opérationnelle (Comité opérationnel) compte cinq membres et est assistée de manière ponctuelle par les différents membres du comité Stratégique ESG, représentant environ 3.5 personnes en équivalent temps plein.



2.7 Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Nos initiatives généralistes (2019 et 2021) et environnement/climat (2020, 2023 et 2024) :



2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 29/08/2025, le département Asset Management de la société de gestion Amplegest gère un peu plus de 2542 m€ d'actifs sous gestion.

Au sein du département Asset Management, les cinq OPCVM Actions labellisés, **Amplegest Pricing Power**, **Amplegest Pricing Power US**, **Amplegest Pricing Power World**, **Amplegest MidCaps** et **Amplegest Digital Leaders**, totalisaient 870m€ d'encours total.

A cette même date, les autres OPCVM ouverts d'Amplegest (actions, obligations et flexibles) ayant adopté une approche d'intégration ESG – Article 8 (Amplegest PME, Adara, Valeur Intrinsèque, gamme Nova et gamme Octo) représentaient un encours total de 1494m€.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Avec la labélisation des fonds **Amplegest Pricing Power**, **Amplegest Pricing Power US**, **Amplegest Digital Leaders**, **Amplegest MidCaps** et **Amplegest Pricing Power World** les actifs ISR représentent (au 29/08/2025) 84% des encours des fonds Actions et 34% des encours totaux sous gestion du département Asset Management.

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion?

Nom de l'OPC : **Amplegest Pricing Power**

Actif net au 29/08/2025 : 553 millions d'euros

Date de création : 2007

Devise : Euros (€)

Stratégies ISR : Intégration ESG | Exclusions

Indice de référence : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes réinvestis)

Labels : Label ISR de l'Etat Français

Lien vers la documentation : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power/shares/fr0010375600-ac>

Nom de l'OPC : **Amplegest Digital Leaders**

Actif net au 29/08/2025 : 55 millions d'euros

Date de création : 2022

Devise : Euros (€)

Stratégies ISR : Impact | Thématique | Intégration ESG | Exclusions

Indice de référence : Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Date d'obtention du label ISR : 03/11/2022

Labels : Label ISR de l'Etat Français

Lien vers la documentation : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-digital-leaders/shares/fr0014009yz2-ac>

Nom de l'OPC : **Amplegest Pricing Power US**

Actif net au 29/08/2025 : 192 millions d'euros

Date de création : 2013

Devise : Euros (€)

Stratégies ISR : Intégration ESG | Exclusions

Indice de référence : Bloomberg United States Large & Mid cap net return index USD (dividendes réinvestis)

Labels : Label ISR de l'Etat Français

Lien vers la documentation : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power-us/shares/fr0011382225-ac>

Nom de l'OPC : **Amplegest Pricing Power World**

Actif net au 29/08/2025 : 4 millions d'euros

Date de création : 2025

Devise : Euros (€)

Stratégies ISR : Intégration ESG | Exclusions

Indice de référence: Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return Index USD (dividendes réinvestis)

Date d'obtention du label ISR : 24/10/2025

Labels : Label ISR de l'Etat Français

Lien vers la documentation : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-pricing-power-world/shares/fr001400zjg4-ac>

Nom de l'OPC : **Amplegest MidCaps**

Actif net au 29/08/2025 : 69 millions d'euros

Date de création : 2007

Devise : Euros (€)

Stratégies ISR : Intégration ESG | Exclusions

Indice de référence : Bloomberg Developed markets small cap net return EUR (dividendes réinvestis)

Date d'obtention du label ISR : 24/10/2025

Labels : Label ISR de l'Etat Français

Lien vers la documentation : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/amplegest-midcaps/shares/fr0010532101-ac>

3. Données générales sur les OPC présents dans ce code de transparence

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des OPC ?

Nous sommes convaincus que les pratiques d'investissement socialement responsable constituent un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie. Pour cette raison, en tant que gestionnaire d'actifs, Amplegest a choisi d'investir de façon responsable en prenant en compte les risques extra-financiers par le biais de l'intégration ESG et en dialoguant avec les entreprises.

De manière générale, notre objectif est le financement de l'économie réelle de manière durable tout en soutenant et en incitant les entreprises à de meilleures pratiques afin d'avoir un impact positif sur la société.

Les fonds de la gamme Actions d'Amplegest sont gérés activement selon un processus de gestion dit « *stock picking* ». Les gérants analysent leur univers d'investissement selon des critères financiers et extra-financiers leur permettant d'avoir une connaissance globale et poussée de l'entité analysée.

A ce titre, en intégrant pleinement des critères ESG dans leur gestion, **les OPC labellisés Amplegest Digital Leaders, Amplegest Pricing Power, Amplegest Pricing Power US, Amplegest Pricing Power World, Amplegest MidCaps** poursuivent plusieurs objectifs simultanés, cohérents avec la notion de double matérialité :

Prendre en compte les risques pouvant avoir une incidence négative sur la valeur financière de nos investissements : au sein des entreprises, les volets environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent représenter des risques qu'il est indispensable de quantifier afin de mieux les gérer au sein des portefeuilles. Ces risques sont d'autant plus importants que notre univers d'investissement est constitué majoritairement des pays de l'OCDE caractérisés par une forte médiatisation. Nos modèles propriétaires ou externes permettent d'identifier les risques par le biais de plusieurs éléments : exclusion de certaines valeurs par le biais de notre politique d'exclusion, identification des moins bonnes notes ESG par le biais de la notation et identification et prise en compte des controverses au sein de la note ESG globale...

Prendre en compte l'effet de nos investissements sur les critères E, S et G pour minimiser l'impact de nos portefeuilles :

- La prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité dans notre processus d'analyse extra financière (exclusion, notation, prise en compte des controverses, trajectoire climatique, impact biodiversité, surperformance de deux indicateurs d'impact, analyse des PAI et part minimum d'investissement durable minimum au sens SFDR ...) nous conduit à éliminer les acteurs ayant un impact négatif environnemental, social et/ou de gouvernance trop élevé.
- Plus particulièrement dans le cas des OPC labellisés ISR, grâce à la dimension « globale » de notre approche ESG (*voir page 11 – Notre démarche d'investisseur responsable*), la prise en compte des critères extra-financiers nous permet d'identifier les acteurs ayant un impact environnemental, social et de gouvernance positif sur la société. En sélectionnant ces acteurs au travers de nos fonds, nous nous efforçons de les accompagner afin de soutenir leur démarche et ainsi amplifier les impacts positifs qui en découlent. Les fonds labellisés (label ISR) font état de mesures de suivi permettant d'apprécier la qualité Environnementale, Sociale et/ou de Gouvernance des émetteurs et ainsi de mettre en exergue les bons acteurs.

Détecter les opportunités d'investissement : dans le prolongement de l'identification des risques, l'analyse des critères ESG permet également à nos gérants de détecter les entreprises les plus

vertueuses et ou les plus avancées sur ces thématiques. L'approche « globale » et par pilier des modèles de notation utilisés nous permet d'identifier les éventuelles opportunités d'investissement dans le domaine de l'ESG.

Inciter les entreprises à de meilleures pratiques : nos gérants nourrissent également l'idée qu'à travers leurs décisions d'investissement, fondées sur une analyse financière et extra-financière, ils incitent les sociétés à de meilleures pratiques en termes d'environnement, de social et de gouvernance. Ces incitations sont d'autant plus fortes que les processus de gestion de nos différents fonds accordent une place importante au dialogue avec les entreprises. Les gérants sont amenés à interroger les dirigeants sur leur prise en compte des enjeux ESG au travers du vote des résolutions en assemblée mais également d'entretiens ou de lettres d'engagement. Notre rapport annuel d'engagement et d'exercice des droits de vote nous permet de mesurer la qualité de notre activité actionnariale. Il est disponible sur le site www.amplegest.com dans la partie Investissement responsable.

Dans le cadre de leur démarche ISR et/ou à impact, les fonds labellisés d'Amplegest ont placé les critères extra-financiers au même niveau que les critères financiers. Tant sur le plan de la sélection des valeurs que dans la gestion des pondérations, ces fonds poursuivent l'idée suivante : l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance permettront d'identifier les risques potentiels et détecter les opportunités d'investissement créatrices de valeur pour une croissance durable et pérenne.

En résumé, au sein de leurs univers d'investissements respectifs, nos fonds ISR ont vocation à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en termes de critères ESG afin de minimiser les risques. Pour ce faire, Amplegest s'assure que les entreprises dans lesquelles elle investit font déjà preuve ou s'orientent de façon tangible vers les meilleures pratiques dans les domaines de l'Environnement, du Social ainsi que de la Gouvernance. Dans ce but, Amplegest a pour objectif d'investir dans les émetteurs les mieux positionnés sur les domaines suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Objectifs climatiques de l'entreprise : Emissions carbone, évolution récente et trajectoire. Gestion de l'eau : mesure de la consommation et objectifs long terme Gestion des déchets et politique de recyclage Politique Biodiversité	Respect des droits de l'homme et mise en place d'une politique de non-discrimination Politique de ressources humaines, analyse du gender-pay gap Hygiène et sécurité, politique vis-à-vis des fournisseurs	Analyse des droits de vote et des droits des actionnaires minoritaires, fonctionnement du conseil d'administration, participation des salariés au capital, niveau de rémunération des dirigeants, conventions réglementées, indexation de la rémunération variable des dirigeants sur des objectifs ESG

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des OPC ?

Nos moyens humains :

L'évaluation ESG des émetteurs est sous la responsabilité de l'équipe opérationnelle ESG composée d'un responsable ESG, d'une analyste extra financière et de gérants ainsi que d'un responsable de la gestion sous mandat. L'équipe est dirigée par Stéphane Cuau, responsable ESG.

Sur certains points spécifiques tels que le vote aux assemblées générales, les exclusions de l'univers d'investissement ainsi que les controverses, l'équipe ESG opérationnelle est épaulée par le comité Exclusion, le comité Réputation, le comité Controverse ainsi que le comité Stratégique ESG.

Vous retrouverez la composition ainsi que le fonctionnement des équipes à la [question 2.5](#) de ce Code de transparence.

L'évaluation ESG des émetteurs repose d'abord sur la recherche et l'analyse de notre propre département d'analyse financière et extra-financière sous la responsabilité de Stéphane Cuau, responsable ESG ainsi que sur de la recherche externe (MSCI research) pour les fonds dont l'univers d'investissement dépasse l'Europe. Ainsi que décrit en partie 2.6, l'équipe ESG se compose des cinq membres suivants :

- **Stéphane Cuau**, responsable ESG – gérant Amplegest Long Short
- **Lou Coppermann**, Analyste ESG – data analyste
- **Maxime Durand**, co-responsable de la notation ESG – co-gérant Amplegest Pricing Power,
- **Abdoullah Sardi**, Responsable automatisation ESG - Gérant Amplegest Digital Leaders
- **Alexandre Neuvy** – Représentant gestion sous mandat

Nos moyens techniques :

Le département d'analyse d'Amplegest dispose des moyens techniques suivants :

- Le pôle Asset Management dispose de sept terminaux Bloomberg, et a souscrit aux services de recherche des brokers/intermédiaires sélectionnés chaque année (15 brokers en 2024).
- Les modèles de screening de notre univers ont été développés en interne sur Excel.
- Les modèles internes de prévision des résultats et de valorisation (environ 400 modèles) ont été développés sur Excel en interne et constituent le cœur de la recherche. Ils sont complétés par des meetings avec les sociétés, par des participations à des visites de sites et à des salons professionnels ainsi qu'une analyse en profondeur des barrières à l'entrée.
- L'analyse ESG qui complète ces modèles a d'abord été développée en interne et repose sur une analyse propriétaire développée sur Excel et Python ainsi que sur l'utilisation de données fournies par trois partenaires extérieurs (MSCI, GIST Impact et CDP)
- Notre partenariat avec MSCI qui a pour objectif la collecte de données ESG pour des valeurs hors Europe, les controverses ainsi que de données intégrées dans nos modèles Climat (Celsius et outil ITR), Biodiversité (BIO) et VaR Climate.
- La mise en œuvre de la politique de vote s'appuie sur les recommandations d'un partenaire extérieur (Proxinvest) en fonction des critères préalablement définis par Amplegest.

L'équipe ESG dispose, plus spécifiquement sur l'ESG, des moyens suivants pour alimenter son modèle propriétaire :

- Les publications des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable, présentations),
- D'un fournisseur externe de données financières et non financières Bloomberg pour l'extraction des données des rapports annuels,
- D'abonnements à des plateformes de données et d'analyses ESG :
- La plateforme de données environnementales du Carbon Disclosure Project (CDP)
- Le prestataire de données GIST Impact pour les données du pilier Environnement et le calcul de l'empreinte carbone.
- La plateforme MSCI pour accéder à des données ESG internationales et aux controverses
- Les services d'une agence de conseil aux investisseurs, Proxinvest, pour notre politique d'engagement et d'exercice des droits de vote,
- Les publications d'analyse des Brokers et des prestataires
- De meetings sociétés et de visites de sites,
- De conférences professionnelles.

Nos partenaires de confiance :

L'équipe ESG sélectionne rigoureusement ses partenaires. A ce jour, la société fait appel à GIST Impact pour les données du pilier Environnement, Proxinvest pour sa politique de vote, et à MSCI pour des données ESG internationales, les controverses et certaines données climatiques.

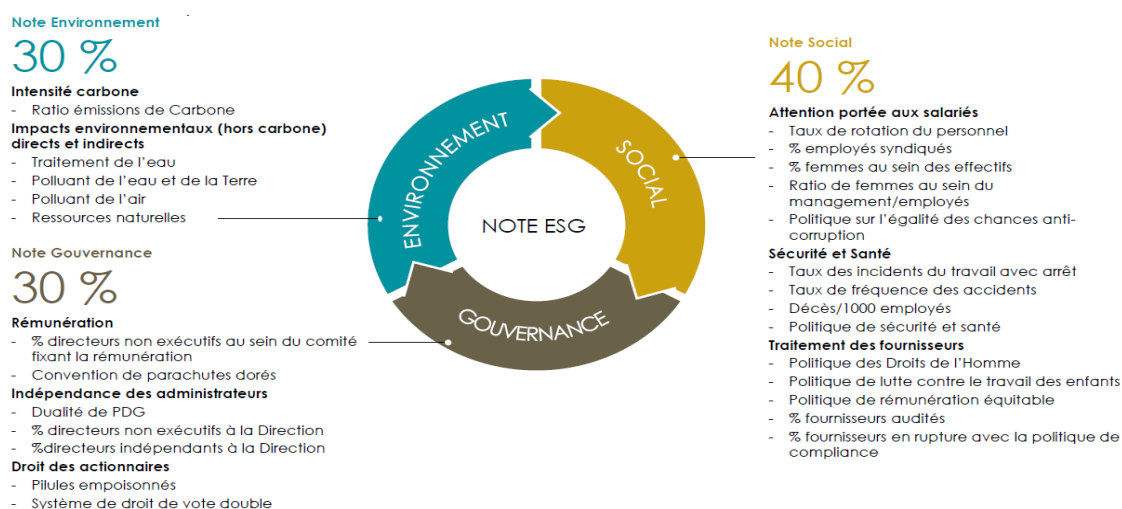
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

Amplegest Pricing Power et Amplegest MidCaps

Amplegest a développé un modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises principalement européennes, le modèle GEST, autour des trois piliers de l'ESG et intégrant plus d'une trentaine de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, rassemblés autour de neuf thèmes :

- **L'analyse du pilier Environnement** repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles.
- **L'analyse du pilier Social** repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et la sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- **L'analyse du pilier Gouvernance** repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Chaque pilier est pondéré ainsi : 30% pour le pilier environnemental, 40% pour le pilier social et 30% pour le pilier de gouvernance. Pour chaque pilier, l'analyse quantitative constitue 50% de la note, l'analyse évolutive 25% et l'analyse discrétionnaire 25%. Les critères sont les suivants :



Amplegest Pricing Power prend en compte des critères extra financiers sur les trois piliers ESG tout au long de sa stratégie d'investissement en poursuivant plusieurs objectifs :

- Mieux performer que son univers d'investissement en termes de notation extra financière (source de notation interne modèle GEST) grâce à l'élimination de 25% de son univers d'investissement (les valeurs les moins bien notées en E, S, G ou ESG selon une approche en sélectivité).
- Un objectif environnemental : l'empreinte Carbone du fonds doit en permanence surperformer celui de son univers d'investissement. Cet objectif est lié à l'engagement du fonds de respecter les accords de Paris en inscrivant la trajectoire climatique du fonds à 1.5° en 2050.
- Un objectif social : l'indicateur « ratio de rémunération excessif », permettant de mesurer la disparité des rémunérations au sein des sociétés, doit en permanence surperformer celui de son univers d'investissement.

Amplegest MidCaps prend en compte des critères extra financiers sur les trois piliers ESG tout au long de sa stratégie d'investissement en poursuivant plusieurs objectifs :

- Mieux performer que son univers d'investissement en termes de notation extra financière (source de notation interne modèle GEST) grâce à l'élimination de 30% de son univers d'investissement (soit les valeurs les moins bien notées en E, S, G ou ESG selon une approche en sélectivité).
- Un objectif environnemental : l'empreinte Carbone du fonds doit en permanence surperformer celui de son indice de référence. Cet objectif est lié à l'engagement du fonds de respecter les accords de Paris en inscrivant la trajectoire climatique du fonds à 1.5° en 2050.
- Un objectif social : l'indicateur « absence de politique des droits de l'Homme » permettant de mesurer le degré de protection des salariés et des contreparties au sein des sociétés analysées doit en permanence surperformer celui de son indice de référence

S'agissant du fonds **Amplegest Digital Leaders**, l'univers d'investissement étant plus vaste et plus international, nous avons décliné notre modèle GEST décrit plus haut, pour créer GEST World. Dans ce dernier modèle, nous utilisons les données/scores fournis par MSCI par pilier (E, S et G). Au sein du modèle GEST World, les 3 piliers E, S et G (pondérés respectivement à 30%, 40% et 30%) se regroupent en 10 thèmes et 35 problématiques ESG clés :

3 piliers	10 thèmes	35 problématiques ESG clés	
Environnement	Changement climatiques	Émissions carbone Vulnérabilité au changement climatique	Financement de l'impact environnemental Empreinte carbone du produit
	Capital Naturel	Stress hydrique Biodiversité et utilisation des sols	Approvisionnement en matières premières
	Pollution et déchets	Émissions et déchets toxiques Matériaux d'emballage et déchets	Déchets électroniques
	Opportunités environnementales	Technologies propres Construction verte	Énergies renouvelables
Social	Capital humain	Gestion du travail Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement	Développement du capital humain Santé et sécurité
	Responsabilité du produit	Sécurité et qualité des produits Sécurité chimique Santé et risques démographiques	Vie privée et sécurité des données Investissement responsable Sécurité des produits financiers
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé	Relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux communications Accès aux finances	Accès aux soins de santé Opportunités en matière de nutrition et de santé
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Propriété et contrôle Conseil d'administration	Rémunération Comptabilité
	Comportement de l'entreprise	Ethique des affaires	Transparence fiscale

Amplegest Digital Leaders prend en compte des critères extra financiers sur les trois piliers ESG tout au long de sa stratégie d'investissement en poursuivant plusieurs objectifs :

- Mieux performer en termes de notation extra financière que son univers d'investissement après élimination des 25% de valeurs les moins bien notées (source de notation GEST World reposant en partie sur certaines données du prestataire de données ESG MSCI Research) selon une approche en amélioration de note.

- Afficher une note moyenne pondérée sur les scores Digital For Impact et NICE supérieure à celle de l'univers après élimination de 25% de valeurs les moins bien notées. Ces notes permettent respectivement d'analyser l'impact positif sur des problématiques durables ainsi que de mesurer les externalités négatives sur des problématiques durables.
- Un objectif environnemental : l'empreinte Carbone. Cet objectif est lié à l'engagement du fonds de respecter les accords de Paris en inscrivant la trajectoire climatique du fonds à 1.5° en 2050.
- Un objectif social : l'indicateur « Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies... ». Cet indicateur permet de mesurer l'attitude socialement responsable des entreprises au travers des politiques en matière des droits de l'homme, du respect des normes internationales du travail, des politiques environnementales et des politiques en matière de lutte contre la corruption.

S'agissant du fonds **Amplegest Pricing Power US**, l'univers d'investissement étant principalement constitué de sociétés américaines, nous avons opté pour le système de notation externe MSCI Research.

Amplegest utilise le **"Weighted Average Key Issue Score"** de la méthodologie MSCI. Ce score est calculé à partir de la moyenne pondérée des scores des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI ajuste la pondération des trois piliers selon les secteurs en s'appuyant sur des éléments d'analyse de matérialité.

- Score des Piliers Environnemental et Social (0-10) :
 - Chaque entreprise est évaluée sur une sélection de deux à sept questions clés environnementales et sociales, choisies parmi un total de 27 questions clés. Le pilier environnemental comprend 13 questions clés et le pilier social en comprend 14.
 - Les questions environnementales et sociales pertinentes pour une entreprise sont sélectionnées en fonction de son exposition aux risques ESG potentiellement importants, déterminés par des facteurs spécifiques aux secteurs et aux marchés.
- Score du Pilier de la Gouvernance (0-10) :
 - Mesure les pratiques de gouvernance à travers 6 questions clés (cf. tableau 1), y compris la composition du conseil d'administration, les politiques de rémunération et les pratiques de transparence.
 - Utilise un modèle de notation basé sur des indicateurs clés de gouvernance.

La note ESG MSCI peut exceptionnellement être ajustée d'un notch (Dans la limite de 10% du portefeuille en nombre de valeur) sur justification documentée par l'équipe ESG. A ces piliers est ajouté une note discrétionnaire, permettant d'intégrer un plus grand nombre de facteurs au sein d'un pilier. En ce qui concerne le pilier Gouvernance, l'évaluation prend également en compte l'alignement des émetteurs avec les principes du UN Global Compact. Sur ce dernier facteur, un malus d'un point est appliqué aux titres figurant sur la watch list définie par MSCI Research.

Prise en compte des controverses :

- Les controverses sont intégrées dans les scores de gestion pour les questions clés environnementales et sociales.
- Elles influent aussi sur les scores du pilier de gouvernance par des ajustements basés sur les métriques clés.

Amplegest Pricing Power US prend en compte des critères extra financiers sur les trois piliers ESG tout au long de sa stratégie d'investissement en poursuivant plusieurs objectifs :

- Mieux performer que son univers d'investissement en termes de notation extra financière (source de notation MSCI Research) grâce à l'élimination de 30% de son univers d'investissement (soit les valeurs les moins bien notées en E, S, G ou ESG selon une approche en sélectivité).
- Un objectif environnemental : l'intensité Carbone du fonds doit en permanence surperformer celui de son indice de référence. Cet objectif est lié à l'engagement du fonds de respecter les accords de Paris en inscrivant la trajectoire climatique du fonds à 1.5° en 2050.

- Un objectif des droits de l'homme/social : l'indicateur « absence de politique des droits de l'Homme », permettant de mesurer le degré de protection des salariés et des contreparties au sein des sociétés analysées doit en permanence surperformer celui de son indice de référence.

S'agissant du fonds **Amplegest Pricing Power World**, l'univers d'investissement étant le monde, nous avons opté pour le système de notation externe MSCI Research dans une optique de cohérence des données.

Amplegest utilise le **"Weighted Average Key Issue Score"** de la méthodologie MSCI. Ce score est calculé à partir de la moyenne pondérée des scores des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI ajuste la pondération des trois piliers selon les secteurs en s'appuyant sur des éléments d'analyse de matérialité.

- Score des Piliers Environnemental et Social (0-10) :
 - Chaque entreprise est évaluée sur une sélection de deux à sept questions clés environnementales et sociales, choisies parmi un total de 27 questions clés. Le pilier environnemental comprend 13 questions clés et le pilier social en comprend 14.
 - Les questions environnementales et sociales pertinentes pour une entreprise sont sélectionnées en fonction de son exposition aux risques ESG potentiellement importants, déterminés par des facteurs spécifiques aux secteurs et aux marchés.
- Score du Pilier de la Gouvernance (0-10) :
 - Mesure les pratiques de gouvernance à travers 6 questions clés (cf. tableau 1), y compris la composition du conseil d'administration, les politiques de rémunération et les pratiques de transparence.
 - Utilise un modèle de notation basé sur des indicateurs clés de gouvernance.

La note ESG MSCI peut exceptionnellement être ajustée d'un notch (Dans la limite de 10% du portefeuille en nombre de valeur) sur justification documentée par l'équipe ESG. A ces piliers est ajouté une note discrétionnaire, permettant d'intégrer un plus grand nombre de facteurs au sein d'un pilier. En ce qui concerne le pilier Gouvernance, l'évaluation prend également en compte l'alignement des émetteurs avec les principes du UN Global Compact. Sur ce dernier facteur, un malus d'un point est appliqué aux titres figurant sur la watch list définie par MSCI Research.

Prise en compte des controverses :

- Les controverses sont intégrées dans les scores de gestion pour les questions clés environnementales et sociales.
- Elles influent aussi sur les scores du pilier de gouvernance par des ajustements basés sur les métriques clés.

Amplegest Pricing Power World prend en compte des critères extra financiers sur les trois piliers ESG tout au long de sa stratégie d'investissement en poursuivant plusieurs objectifs :

- Mieux performer que son univers d'investissement en termes de notation extra financière (source de notation MSCI Research) grâce à l'élimination de 30% de son univers d'investissement (soit les valeurs les moins bien notées en E, S, G ou ESG selon une approche en sélectivité).
- Un objectif environnemental : l'intensité Carbone du fonds doit en permanence surperformer celui de son univers d'investissement. Cet objectif est lié à l'engagement du fonds de respecter les accords de Paris en inscrivant la trajectoire climatique du fonds à 1.5° en 2050.
- Un objectif des droits de l'homme/social : l'indicateur « absence de politique des droits de l'Homme », permettant de mesurer le degré de protection des salariés et des contreparties au sein des sociétés analysées doit en permanence surperformer celui de son univers d'investissement.

3.4 Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les OPC ?

Les OPC d'Amplegest prennent en compte les risques et les opportunités spécifiques liés au changement climatique en mettant particulièrement l'accent sur la mesure des émissions de carbone des sociétés ainsi que sur leur trajectoire climatique. En ligne avec les accords de Paris, l'objectif d'Amplegest est d'aligner la « température » des OPC à 1.5° en 2050 en sélectionnant les acteurs les plus vertueux.

Pour mettre en œuvre leur politique ESG et atteindre leurs objectifs, les OPC utilisent plusieurs critères/outils permettant de sélectionner les investissements au regard des enjeux climatiques.

- Exclusion : Le changement climatique est tout d'abord pris en compte dans le cadre de notre politique d'exclusion au travers de l'exclusion du secteur du charbon pour tous les fonds, ainsi que celui du Pétrole et du Gaz conventionnel et non conventionnel pour les fonds labellisés ISR (**Amplegest Pricing Power, Amplegest Pricing Power US, Amplegest Pricing Power World, Amplegest Digital Leaders et Amplegest MidCaps**).
- Notation : Les principes et critères liés au changement climatique sont ensuite pris en compte par les fonds au sein de la note Environnementale qui est utilisée dans les approches en amélioration de note ou en sélectivité.
- Indicateurs : les fonds Amplegest Pricing Power, Amplegest MidCaps et Amplegest Digital Leaders se sont engagés à ce que leur empreinte carbone surperforme celle de leur univers d'investissement. Les fonds Amplegest Pricing Power US et Amplegest Pricing Power World ont, eux, retenu l'indicateur intensité carbone.
- Trajectoire climatique : notre modèle propriétaire Celsius (qui repose sur l'approche ITR de MSCI Research) permet de monitorer la trajectoire climatique des investissements tout comme la température des portefeuilles pour respecter notre objectif d'alignement avec les accords de Paris.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Pour des raisons historiques et géographiques (les fonds d'Amplegest ont des univers d'investissement très différents), nous avons retenu une approche différenciée et mis en place plusieurs méthodologies en construisant d'abord un modèle propriétaire sur l'Europe (GEST) qui a ensuite été décliné sur le reste du monde avec la prise en compte de données externes MSCI (GEST World). Dans un second temps, nous avons également décidé d'adopter le système de notation MSCI sur les univers d'investissement Etats-Unis et Monde lors du lancement des fonds Amplegest Pricing Power US et Amplegest Pricing Power World.

Les modèles GEST et GEST World

Les éléments du modèle propriétaire GEST rassemblent neuf thèmes d'investissement et comptabilisent une trentaine de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les éléments du modèle GEST World rassemblent 10 thèmes d'investissements et 35 problématiques ESG clés.

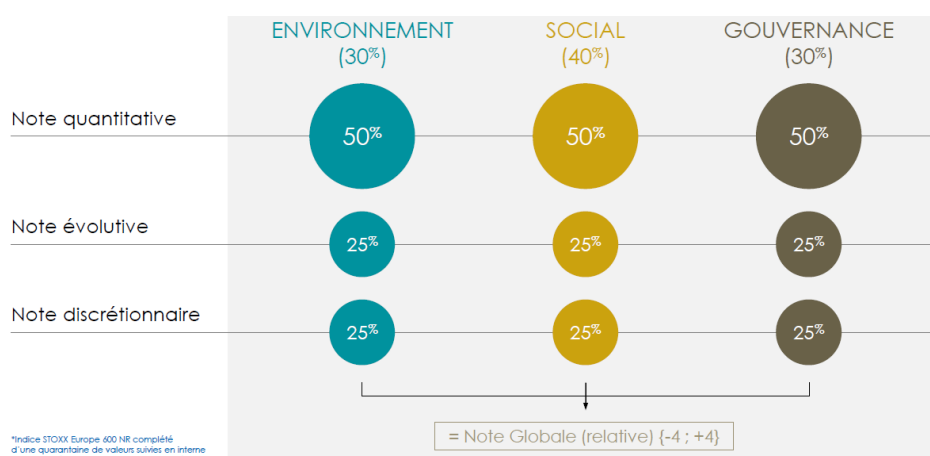
Pour plus de détails sur les critères, veuillez-vous référer à la [question 3.3](#) du Code de transparence.

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, le modèle GEST ainsi que le modèle GEST World définissent une note ESG comprise entre -4 et +4.

Chaque pilier est composé de la façon suivante :

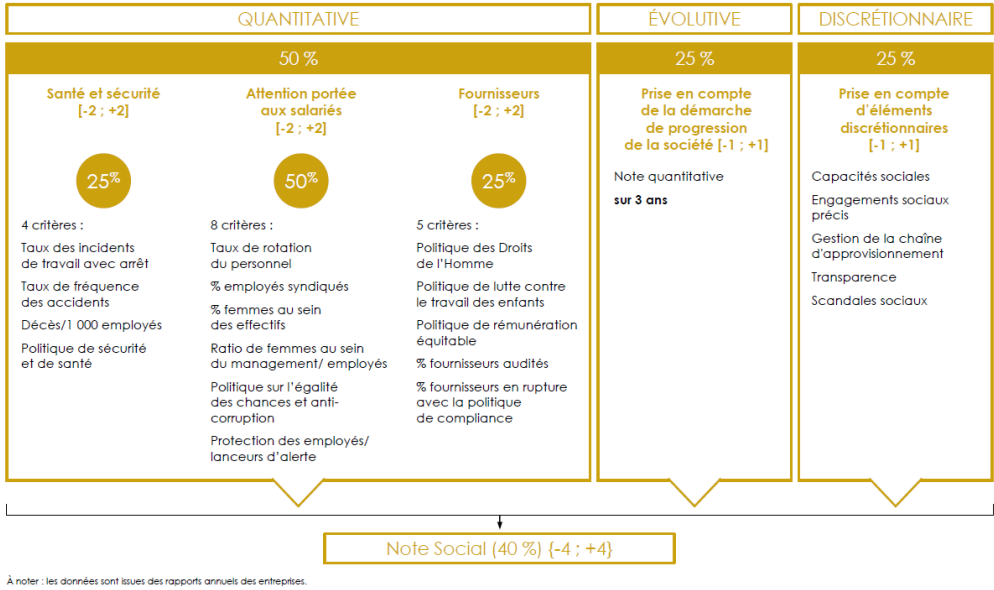
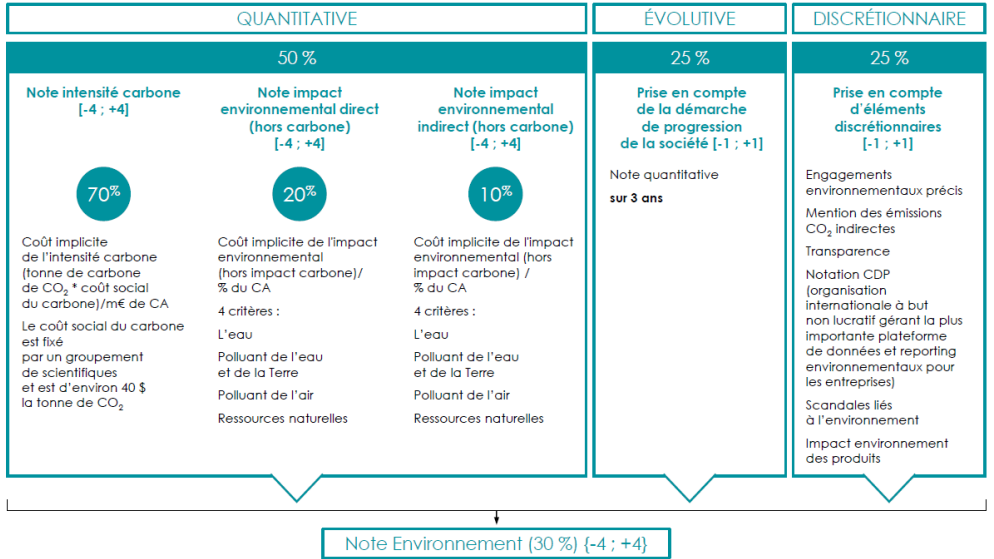
- *Une note quantitative* : Pour le modèle GEST, les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés (extraites via l'outil Bloomberg). Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire GIST Impact. En ce qui concerne GEST World, les données/scores des trois piliers proviennent de MSCI.
- *Une note évolutive* : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.
- *Une note discrétionnaire* : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec MSCI pour les 2 modèles propriétaires GEST et GEST World.

La pondération de chacune des notes et des piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante que celle des piliers Environnement et Gouvernance.



Pour le modèle GEST

Veillez trouver la décomposition des piliers ci-dessous :



QUANTITATIVE				ÉVOLUTIVE	DISCRÉTIONNAIRE
50 %				25 %	25 %
Indépendance [-2 ; +2]	Audit [-2 ; +2]	Rémunération [-2 ; +2]	Droit des actionnaires [-2 ; +2]	Prise en compte de la démarche de progression de la société [-1 ; +1] Note quantitative sur 3 ans	Prise en compte d'éléments discrétionnaires [-1 ; +1] Stabilité du conseil d'administration Rémunération Évocation de l'importance du E, S et G par le CEO Corruption et compétitivité Récompenses ESG
25%	25%	25%	25%		
3 critères : Dualité de PDG % Administrateurs non exécutifs % Directeurs indépendants	2 critères : % de Directeurs indépendants au Comité Indépendance du Président du Comité d'Audit	2 critères : % de Directeurs non exécutifs au sein du Comité fixant la rémunération Convention de Parachutes dorés	2 critères : Pillules empoisonnées Système de droit de vote double		
Note Gouvernance (30 %) {-4 ; +4}					

Concernant les controverses, la valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus « controverse » (-1) dans le calcul du pilier discrétionnaire de la note ESG.

Pour le modèle GEST World

Veillez trouver ci-dessous les différents thèmes d'investissements et problématiques ESG clés :

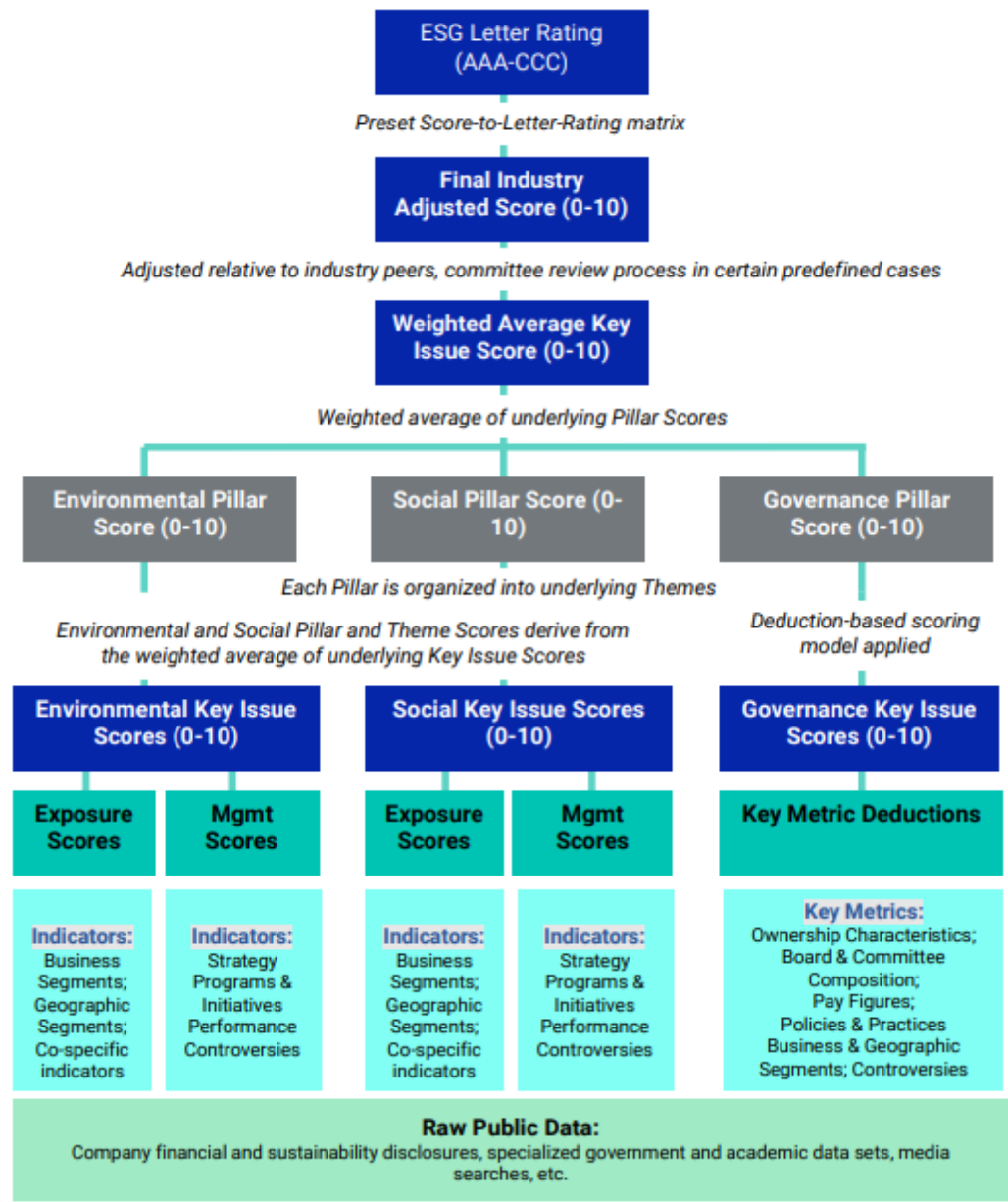
QUANTITATIVE				ÉVOLUTIVE	DISCRÉTIONNAIRE
50 %				25 %	25 %
Changement climatique 4 critères :	Capital Naturel 3 critères :	Pollution et déchets 3 critères :	Opportunités environnementales 3 critères :	Prise en compte de la démarche de progression de la société Note quantitative sur 3 ans	Prise en compte d'éléments discrétionnaires Notation CDP (organisation internationale à but non lucratif gérant la plus importante plateforme de données et reporting environnementaux pour les entreprises) Target SBTi Scandales liés à l'environnement Contrôle de l'efficacité des politiques des droits de l'Homme de l'entreprise Scandales sociaux Féminisation des instances de gouvernance Rémunération liée à des objectifs ESG
Emissions carbone Vulnérabilité au changement climatique Financement de l'impact environnemental Empreinte carbone du produit	Stress hydrique Biodiversité et utilisation des sols Approvisionnement en matières premières	Emissions et déchets toxiques Matériaux d'emballage et déchets Déchets électroniques	Technologie propre Construction verte Energies renouvelables		
Responsabilité du produit 6 critères :	Parties prenantes 2 critères :	Capital Humain 4 critères :	Opportunités sociales 4 critères :		
Sécurité et qualité des produits Sécurité chimique Santé et risques démographiques Vie privée et sécurité des données Investissement responsable Sécurité des produits financiers	Approvisionnement controversé Relations avec les communautés	Gestion du travail Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement Développement du capital humain Santé et Sécurité	Accès aux communications Accès aux finances Accès aux soins de santé Opportunité en matière de nutrition et de santé		
	Gouvernance d'entreprise 4 critères :	Comportement de l'entreprise 2 critères :			
	Propriété et contrôle Conseil d'administration Rémunération Comptabilité	Ethique des affaires Transparence fiscale			
Note {-4 ; +4}					

Concernant les controverses, la valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus « controverse » (-3 ; -2 ; -1 ; 0) dans le calcul de la note discrétionnaire de chacun des piliers E, S et G de la note ESG.

Pour plus de détails sur notre méthodologie Controverse, vous pouvez vous référer à la [question 3.6](#).

Pour le modèle MSCI

Veillez trouver ci-dessous les différents thèmes d’investissements et problématiques ESG clés :



Afin de réduire leur univers d’investissement de 30% (approche en sélectivité), **Amplegest Pricing Power US et Amplegest Pricing Power World** utilisent une partie du système de notation MSCI Research, à savoir les piliers Environnement (environmental pillar score), Social (Social pillar score) et Gouvernance (Governance pillar score) ainsi que la note ESG Globale (Weighted average key issue score). La note ESG MSCI peut exceptionnellement être ajustée d’un notch (Dans la limite de 10% du portefeuille en nombre de valeur) sur justification documentée par l’équipe ESG. A ces piliers est ajouté une note discrétionnaire, permettant d’intégrer un plus grand nombre de facteurs au sein d’un pilier. En ce qui concerne le pilier Gouvernance, l’évaluation prend également en compte l’alignement des émetteurs avec les principes du UN Global Compact. Sur ce dernier facteur, un malus d’un point est appliqué aux titres figurant sur la watch list définie par MSCI Research.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs

- Pour les modèles propriétaires GEST : La fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs est annuelle pour les 3 piliers quantitatifs/évolutifs/discrétionnaire. La notation discrétionnaire des émetteurs peut également être mise à jour durant l'année au gré de l'actualité (controverses) ou des rencontres avec les managements.
- Pour le modèle GEST World : La fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs est semestrielle pour les 3 piliers quantitatifs/évolutifs/discrétionnaire.
- Pour le modèle de notation externe MSCI, l'évaluation ESG des émetteurs est révisée au fil de l'eau par MSCI Research.

Gestion des controverses

Depuis juin 2023, Amplegest s'appuie sur l'outil MSCI Research pour monitorer les controverses au sein de son univers d'investissement, tout en effectuant sa propre veille et le cas échéant sa propre recherche pour détecter les nouvelles controverses, évaluer leur gravité et garder son agilité.

Les controverses identifiées par MSCI (4 catégories : green, yellow, orange, red) sont regroupées en trois catégories chez Amplegest (controverse modérée = Green + yellow, controverse sérieuse nécessitant surveillance = Orange, controverse critique = Red).

L'évolution du statut des controverses critiques MSCI est analysée mensuellement et communiquée à l'ensemble des équipes de gestion.

L'évolution du statut de l'ensemble des controverses est analysée trimestriellement et communiquée à l'ensemble des équipes de gestion.

Les controverses critiques (catégorie Red) figurent automatiquement sur la liste d'exclusion d'Amplegest.

Les fonds utilisant les modèles internes de notation GEST et GEST WORLD prennent en compte le statut, la nature et la fréquence des controverses au sein de la note discrétionnaire qui représente 25% de la note finale (voir partie 3.5 de ce document). Une valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus « controverse » dans le calcul du pilier discrétionnaire de la note ESG (cf Code de Transparence d'Amplegest section 2.5).

Les fonds utilisant le modèle MSCI prennent en compte les controverses au travers de la notation ESG de MSCI Research.

La politique de gestion des controverses est détaillée sur le site internet www.Amplegest.com dans la partie réservée à l'investissement durable.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG sont pris en compte de manière différente selon les fonds. Les OPC d'Amplegest développent en effet deux types d'approches : l'approche en sélectivité (réduction de l'univers d'investissement) ou l'approche en amélioration de notes (notation du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement).

Amplegest Pricing Power

Le fonds Amplegest Pricing Power est un fonds labellisé ISR qui développe une approche en sélectivité à l'aide du modèle propriétaire GEST (par élimination des valeurs les moins bien notées en utilisant les notes E, S, G ou ESG). L'analyse ESG du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

A partir de son univers d'investissement, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz conventionnel et non conventionnel, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion sur le site www.amplegest.com dans la partie consacrée à l'investissement responsable - documentation),
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses critiques (red flag MSCI) et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses)
- Réduction de l'univers d'investissement d'au moins 25% (en pondération) à l'aide des piliers E ; S ; G et ESG en utilisant le modèle de notation interne GEST, les sociétés les moins bien notées sur chacun de ces quatre piliers étant exclues sur une période de six mois jusqu'à la prochaine mise à jour de l'univers et de la notation GEST. Au 31/03/2025 et pour les six prochains mois, sont exclues toutes les sociétés dont les notes sont strictement inférieures à : -1.44 sur le pilier Environnement, -0.57 sur le pilier social, 0.26 sur le pilier Gouvernance, 0.21 sur le pilier ESG.
- L'équipe de gestion est également autorisée à investir au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM (en pondération) dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de l'OPCVM mais qui répondraient à la stratégie du fonds. Ces valeurs feront également l'objet d'une analyse ESG par la société de gestion et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité.
- Surperformance sur deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers d'investissement.

Amplegest MidCaps

Le fonds Amplegest Pricing Power est un fonds labellisé ISR qui développe une approche en sélectivité et réduit son univers d'investissement de 30% à l'aide du modèle propriétaire GEST (par élimination des valeurs les moins bien notées en utilisant les notes E, S, G ou ESG). L'analyse ESG du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

A partir de son univers d'investissement, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz conventionnel et non conventionnel, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion sur le site www.amplegest.com dans la partie consacrée à l'investissement responsable - documentation),
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses critiques (red flag MSCI) et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses)
- Réduction de l'univers d'investissement d'au minimum 30% (en pondération) à l'aide des piliers E ; S ; G et ESG en utilisant le modèle de notation interne GEST, les sociétés les moins bien notées sur chacun de ces quatre piliers étant exclues sur une période de six mois jusqu'à la prochaine mise à jour de l'univers et de la notation GEST. Au 10/07/2025 et pour les six prochains mois, sont exclues toutes les sociétés dont les notes sont strictement inférieures à : -1.92 sur le pilier Environnement, -0.53 sur le pilier social, 0.01 sur le pilier Gouvernance, -0.25 sur le pilier ESG.
- L'équipe de gestion est également autorisée à investir au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM (en pondération) dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de l'OPCVM mais qui répondraient à la stratégie du fonds. Ces valeurs feront également l'objet d'une analyse ESG par la société de gestion et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité.
- Surperformance sur deux indicateurs de durabilité par rapport à son indice de référence.

Amplegest Digital Leaders

Le fonds Amplegest Amplegest Digital Leaders est un fonds labellisé ISR qui développe une approche en amélioration de note. La note moyenne pondérée du portefeuille (calculée à l'aide de notre modèle propriétaire GEST World) doit être supérieure à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées.

L'analyse ESG du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

La construction du portefeuille se fait en quatre étapes :

- Exclusion : Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial (cf. Politique d'exclusion sur le site www.amplegest.com dans la partie consacrée à l'investissement responsable - documentation).
- Notation : Une fois l'analyse de l'univers d'investissement réalisée, le gérant sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Le gérant ne peut pas investir dans une valeur qui a une note ESG globale inférieure à -1 sur [-4 ; +4].
- La construction du portefeuille doit aboutir à une note moyenne ESG supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination d'au minimum 25% (en pondération) des valeurs les moins bien notées (comprenant les valeurs exclues et la notation extra-financière).
- Surperformance sur deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers d'investissement.
- Mesure et suivi de deux 2 scores : Digital For Impact et NICE. Ces deux scores propriétaires ne constituent pas des filtres d'exclusion, mais ils doivent afficher une note moyenne supérieure à la note moyenne de l'univers d'investissement initial après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées (comprenant les valeurs exclues et la notation extra-financière).
 - Le score Digital For Impact (DFI) analyse l'impact positif sur des problématiques durables au travers de quatre indicateurs (Egalité des sexes (ODD 5), Travail décent et croissance économique durable (ODD 8, Lutte contre le changement climatique (ODD 13) et un indicateur sécurité et confidentialité des données). Le score « Digital For Impact » est compris entre 0 et

4 (0 étant le score le plus bas et 4 le score le plus élevé), et se base sur les données/scores issus de la plateforme MSCI ESG Research

- Le score NICE (« Negative Impact Contribution and Effects ») mesure les externalités négatives en prenant en compte les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Notre score NICE comprend neuf indicateurs provenant de la liste des Principal Adverse Impact (PAI) ainsi qu'un score controversé, permettant l'obtention d'une note sur 10, avec 10 étant la meilleure note et 0 la moins bonne et se base sur les données brutes issues de la plateforme MSCI ESG Research :
 - PAI 3 : Intensité carbone
 - PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
 - PAI 15 (PAI climatique supplémentaire) : Initiative de réduction des émissions carbone
 - PAI 7 (PAI climatique supplémentaire) : Investissement dans les sociétés sans politique de gestion de l'eau
 - PAI 1 (PAI social supplémentaire) : Prévention des accidents de travail
 - PAI 9 (PAI social supplémentaire) : Absence de politique en matière des droits de l'homme
 - PAI 11 (PAI social supplémentaire) : Absence de processus de mesure de prévention de la traite des êtres humains
 - PAI 13 : Mixité des organes de gouvernance
 - PAI 15 (PAI gouvernance supplémentaire) : Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption
 - Indicateur controversé

Toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs dites « interdites » et hors note ESG globale inférieure à -1) sont donc éligibles au fonds tant que la note moyenne extra-financière du fonds est supérieure à celle de l'univers d'investissement initial après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées.

L'équipe de gestion est également autorisée à investir au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM (en nombre de valeurs) dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de l'OPCVM mais qui répondraient à la stratégie du fonds. Ces valeurs feront également l'objet d'une analyse ESG par la société de gestion et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en amélioration de note.

Amplegest Pricing Power US

Le fonds Amplegest Pricing Power est un fonds labellisé ISR qui développe une approche en sélectivité et réduit son univers d'investissement de 30% à l'aide du modèle de notation externe MSCI Research (par élimination des valeurs les moins bien notées en utilisant les notes E, S, G ou ESG). L'analyse ESG du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

A partir de son univers d'investissement, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz conventionnel et non conventionnel, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion sur le site www.amplegest.com dans la partie consacrée à l'investissement responsable - documentation),
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses critiques (Red flag MSCI) et exclues par le comité controversé et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses) ainsi que celles notées CCC par MSCI Research.
- Réduction de son univers d'investissement d'au minimum 30% (en pondération) par exclusion des valeurs les moins bien notées en matière ESG selon les étapes suivantes :
 - Dans le but d'atténuer l'extrême concentration de l'univers d'investissement du marché américain, Amplegest Pricing Power US a retenu une approche par « bucket » consistant à diviser l'univers en trois sous-groupes (très larges capitalisations boursières, larges capitalisations boursières, petites capitalisations boursières). Chaque société appartenant

- à un « bucket » recevant une pondération définie comme étant la somme des pondérations du bucket/le nombre de sociétés appartenant au bucket.
- Réduction de l'univers d'investissement à l'aide des piliers E ; S ; G et ESG à l'aide du modèle de notation MSCI, les sociétés les moins bien notées sur chacun de ces quatre piliers étant exclues sur une période de six mois jusqu'à la prochaine mise à jour de l'univers et de la notation MSCI. Au 01/04/2025 et pour les six prochains mois, sont exclues toutes les sociétés dont les notes sont strictement inférieures à : 3.2 sur le pilier Environnement, 3.6 sur le pilier social, 3.0 sur le pilier Gouvernance, 4.3 sur le pilier ESG.
- L'équipe de gestion est également autorisée à investir au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM (en pondération) dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de l'OPCVM mais qui répondraient à la stratégie du fonds. Ces valeurs feront également l'objet d'une analyse ESG par la société de gestion et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité.
- Surperformance sur deux indicateurs de durabilité par rapport à son indice de référence.

Amplegest Pricing Power World

Le fonds Amplegest Pricing Power World est un fonds labellisé ISR qui développe une approche en sélectivité et réduit son univers d'investissement de 30% à l'aide du modèle de notation externe MSCI Research (par élimination des valeurs les moins bien notées en utilisant les notes E, S, G ou ESG). L'analyse ESG du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

A partir de son univers d'investissement, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz conventionnel et non conventionnel, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion sur le site www.amplegest.com dans la partie consacrée à l'investissement responsable - documentation),
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses critiques (Red flag MSCI) et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses) ainsi que celles notées CCC par MSCI Research.
- Réduction de son univers d'investissement d'au minimum 30% (en pondération) par exclusion des valeurs les moins bien notées en matière ESG selon les étapes suivantes :
 - Dans le but d'atténuer l'extrême concentration de l'univers d'investissement du marché américain, Amplegest Pricing Power World a retenu une approche par « bucket » consistant à diviser l'univers en trois sous-groupes (très larges capitalisations boursières, larges capitalisations boursières, petites capitalisations boursières). Chaque société appartenant à un « bucket » recevant une pondération définie comme étant la somme des pondérations du bucket/le nombre de sociétés appartenant au bucket.
 - Réduction de l'univers d'investissement à l'aide des piliers E ; S ; G et ESG à l'aide du modèle de notation MSCI, les sociétés les moins bien notées sur chacun de ces quatre piliers étant exclues sur une période de six mois jusqu'à la prochaine mise à jour de l'univers et de la notation MSCI. Au 10/07/2025 et pour les six prochains mois, sont exclues toutes les sociétés dont les notes sont strictement inférieures à : 3.9 sur le pilier Environnement, 2.9 sur le pilier social, 3.3 sur le pilier Gouvernance, 4.37 sur le pilier ESG.
 - L'équipe de gestion est également autorisée à investir au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM (en pondération) dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de l'OPCVM mais qui répondraient à la stratégie du fonds. Ces valeurs feront également l'objet d'une analyse ESG par la société de gestion et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité.
- Surperformance sur deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers d'investissement.

Les autres fonds d'Amplegest (non labellisés)

Les autres fonds d'Amplegest ne sont pas labellisés. Leur méthodologie de prise en compte de la recherche ESG est présentée ici à titre informatif.

Amplegest PME

- L'analyse ISR du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.
- Respect de la politique d'exclusion d'Amplegest
- Approche en amélioration de note : la note moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de son univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées (en pondération).

Adara

- L'analyse ISR du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille
- Respect de la politique d'exclusion d'Amplegest
- Approche en amélioration de note : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit toujours être supérieure à celle de son univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés (en pondération).

Valeur Intrinsèque

- L'analyse ISR du fonds porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille
- Respect de la politique d'exclusion d'Amplegest
- Approche en amélioration de note : la note moyenne ESG du portefeuille doit toujours être supérieure à celle de son univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés (en pondération).

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Comme indiqué à la [question 3.4](#) les critères liés au changement climatique sont pris en compte à différents stades de la construction du portefeuille qui peuvent varier fonds par fonds.

Amplegest Pricing Power

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au cours des différentes étapes de la construction du portefeuille :

- Via l'application d'une politique d'exclusion élargie : les valeurs jugées comme ayant l'impact le plus critique sur le changement climatique (extraction de charbon, charbon thermique pour la production d'électricité ainsi que les valeurs exposées au pétrole et au gaz conventionnel et non conventionnel) sont exclues de notre univers d'investissement (cf la politique d'exclusion disponible sur le site internet d'Amplegest).
- Via la sélection des valeurs : lors de son approche en sélectivité, l'équipe de gestion utilise, aux côtés des deux autres piliers S & G, le pilier environnemental de la note de notre modèle GEST (30% de la note finale) pour réduire son univers d'investissement de 25% en écartant les acteurs les plus mal notés.
- Par ailleurs, nous comparons depuis 2017 les empreintes carbone du fonds **Amplegest Pricing Power** à celles de son univers d'investissement « en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis ». Notre objectif est que l'empreinte carbone du fonds **Amplegest Pricing Power** soit meilleure que celle de son univers d'investissement dans la durée.

Amplegest MidCaps

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au cours des différentes étapes de la construction du portefeuille :

- Via l'application d'une politique d'exclusion élargie : les valeurs jugées comme ayant l'impact le plus critique sur le changement climatique (extraction de charbon, charbon thermique pour la production d'électricité ainsi que les valeurs exposées au pétrole et au gaz conventionnel et non conventionnel) sont exclues de notre univers d'investissement (cf la politique d'exclusion disponible sur le site internet d'Amplegest).
- Via la sélection des valeurs : lors de son approche en sélectivité, l'équipe de gestion utilise, aux côtés des deux autres piliers S & G, le pilier environnemental de la note de notre modèle GEST (30% de la note finale) pour réduire son univers d'investissement de 30% en écartant les acteurs les plus mal notés.
- Par ailleurs, nous comparons depuis 2023 les empreintes carbone du fonds **Amplegest MidCaps** à celles de son indice de référence « en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis ». Notre objectif est que l'empreinte carbone du fonds **Amplegest MidCaps** soit meilleure que celle de son indice de référence dans la durée.

Amplegest Digital Leaders

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au cours des différentes étapes de la construction du portefeuille :

- Via l'application d'une politique d'exclusion élargie : les valeurs jugées comme ayant l'impact le plus critique sur le changement climatique (extraction de charbon, charbon thermique pour la production d'électricité ainsi que les valeurs exposées au pétrole et au gaz conventionnel et non conventionnel) sont exclues de notre univers d'investissement (cf notre politique d'exclusion sur notre site internet www.amplegest.com).
- Via la sélection de valeurs : lors du screening de l'univers d'investissement du fonds **Amplegest Digital Leaders**, l'équipe de gestion utilise des critères qualitatifs et quantitatifs dont la note globale ESG de l'entité intégrant l'analyse du pilier Environnement de notre modèle propriétaire (30% de la note).
- Par ailleurs, nous comparons depuis 2022 l'empreinte carbone du fonds **Amplegest Digital Leaders** à celle de son univers d'investissement. Notre objectif est que l'empreinte carbone du fonds **Amplegest Digital Leaders** soit meilleure que celle de son univers d'investissement dans le temps.
- Enfin, nous publions mensuellement (cf reporting mensuel sur le site internet) la proportion des valeurs du fonds alignées SBTi comparée à celle de son univers d'investissement.

Amplegest Pricing Power US

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille sur deux niveaux :

- Via l'application d'une politique d'exclusion élargie : les valeurs jugées comme ayant l'impact le plus critique sur le changement climatique (extraction de charbon, charbon thermique pour la production d'électricité ainsi que les valeurs exposées au pétrole et au gaz conventionnel et non conventionnel) sont exclues de notre univers d'investissement (cf notre politique d'exclusion sur notre site internet www.amplegest.com).
- Via la sélection des valeurs : lors de son approche en sélectivité, l'équipe de gestion utilise, aux côtés des deux autres piliers S & G, le pilier environnemental de la note du modèle de notre prestataire de donnée MSCI Research pour réduire son univers d'investissement de 30% en écartant les acteurs les plus mal notés.
- Via un indicateur de durabilité choisi pour éliminer les acteurs les moins vertueux en matière d'environnement : nous comparons les intensités carbonées du fonds Amplegest Pricing Power US à celles de son indice de référence « en tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ». Notre objectif est que l'intensité carbone du fonds Amplegest Pricing Power US soit meilleure que celle de son indice de référence dans le temps.

Amplegest Pricing Power world

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille sur deux niveaux :

- Via l'application d'une politique d'exclusion élargie : les valeurs jugées comme ayant l'impact le plus critique sur le changement climatique (extraction de charbon, charbon thermique pour la production d'électricité ainsi que les valeurs exposées au pétrole et au gaz conventionnel et non conventionnel)

sont exclues de notre univers d'investissement (cf notre politique d'exclusion sur notre site internet www.amplegest.com).

- Via la sélection des valeurs : lors de son approche en sélectivité, l'équipe de gestion utilise, aux côtés des deux autres piliers S & G, le pilier environnemental de la note du modèle de notre prestataire de donnée MSCI Research pour réduire son univers d'investissement de 30% en écartant les acteurs les plus mal notés.
- Via un indicateur de durabilité choisi pour éliminer les acteurs les moins vertueux en matière d'environnement : nous comparons les intensités carbone du fonds Amplegest Pricing Power World à celles de son univers d'investissement « en tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ». Notre objectif est que l'intensité carbone du fonds Amplegest Pricing Power World soit meilleure que celle de son univers d'investissement dans le temps.

Les autres fonds d'Amplegest (non labellisés)

Les autres fonds d'Amplegest ne sont pas labellisés. Leur méthodologie de prise en compte des critères relatifs au changement climatique est présentée ici à titre informatif.

Amplegest PME

A ce jour, les critères relatifs au changement climatique sont principalement pris en compte dans la construction du portefeuille au niveau de l'analyse de l'univers d'investissement et de la notation du pilier environnement :

Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial (cf. notre politique d'exclusion disponible sur notre site internet). Ainsi, conformément à cette dernière, les valeurs exposées à l'extraction/production/transport de charbon thermique et métallurgique sont exclues de notre univers d'investissement.

Adara

A ce jour, les critères relatifs au changement climatique sont principalement pris en compte dans la construction du portefeuille au niveau de l'analyse de l'univers d'investissement et de la notation du pilier environnement :

Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial, cf. notre politique d'exclusion disponible sur notre site internet. Ainsi, conformément à cette dernière, les valeurs exposées à l'extraction/production/transport de charbon thermique sont exclues de notre univers d'investissement.

Valeur Intrinsèque

A ce jour, les critères relatifs au changement climatique sont principalement pris en compte dans la construction du portefeuille au niveau de l'analyse de l'univers d'investissement et de la notation du pilier environnement :

Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial, cf. notre politique d'exclusion disponible sur notre site internet. Ainsi, conformément à cette dernière, les valeurs exposées à l'extraction/production/transport de charbon thermique sont exclues de notre univers d'investissement.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille de l'OPC ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Amplegest Pricing Power

Pour le fonds **Amplegest Pricing Power**, nous nous engageons à analyser et à noter au sein de notre modèle propriétaire au moins 90% des valeurs en portefeuille. Des vérifications préalables sont effectuées en pre-trade pour s'assurer du respect de ce seuil par l'équipe de gestion.

Dans le cas où les informations nécessaires à la notation ne sont pas encore disponibles, nous engageons le dialogue avec la société pour collecter les informations nécessaires au calcul d'une note discrétionnaire. Durant cette période de dialogue, nous appliquons par défaut la note moyenne pondérée de l'univers pour chacun des piliers.

Amplegest MidCaps

Pour le fonds **Amplegest MidCaps**, nous nous engageons à analyser et à noter au sein de notre modèle propriétaire au moins 90% des valeurs en portefeuille. Des vérifications préalables sont effectuées en pre-trade pour s'assurer du respect de ce seuil par l'équipe de gestion.

Dans le cas où les informations nécessaires à la notation ne sont pas encore disponibles, nous engageons le dialogue avec la société pour collecter les informations nécessaires au calcul d'une note discrétionnaire. Durant cette période de dialogue, nous appliquons par défaut la note moyenne pondérée de l'univers pour chacun des piliers.

Amplegest Pricing Power US

Pour le fonds **Amplegest Pricing Power US**, nous nous engageons à ce qu'au moins 90% des valeurs en portefeuille soient notées par l'outil de notation ESG MSCI Research. Des vérifications préalables sont effectuées en pre-trade pour s'assurer du respect de ce seuil par l'équipe de gestion.

Dans le cas où la notation ne serait pas encore disponible sur l'outil MSCI Research, nous engageons le dialogue avec la société pour collecter les informations nécessaires au calcul d'une note discrétionnaire. Durant cette période de dialogue, nous appliquons par défaut la note moyenne pondérée de l'univers pour chacun des piliers.

Amplegest Pricing Power World

Pour le fonds **Amplegest Pricing Power World**, nous nous engageons à ce qu'au moins 90% des valeurs en portefeuille soient notées par l'outil de notation ESG MSCI Research. Des vérifications préalables sont effectuées en pre-trade pour s'assurer du respect de ce seuil par l'équipe de gestion.

Dans le cas où la notation ne serait pas encore disponible sur l'outil MSCI Research, nous engageons le dialogue avec la société pour collecter les informations nécessaires au calcul d'une note discrétionnaire. Durant cette période de dialogue, nous appliquons par défaut la note moyenne pondérée de l'univers pour chacun des piliers.

Amplegest Digital Leaders

Pour le fonds **Amplegest Digital Leaders**, nous nous engageons à analyser et à noter au sein de notre modèle propriétaire au moins 90% des valeurs en portefeuille en ce qui concerne la note ESG, le score Digital For Impact et le score NICE. Des vérifications préalables sont effectuées en pre-trade pour s'assurer du respect de ce seuil par l'équipe de gestion.

Dans le cas où les informations nécessaires à la notation ne sont pas encore disponibles, nous engageons le dialogue avec la société pour collecter les informations nécessaires au calcul d'une note discrétionnaire. Durant cette période de dialogue, nous appliquons par défaut la note moyenne pondérée de l'univers pour chacun des piliers.

Les autres fonds d'Amplegest (non labellisés)

Les autres fonds d'Amplegest (Amplegest PME, Adara, Valeur Intrinsèque) suivent la même méthodologie que celle suivie par les fonds mentionnés ci-dessus.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Au cours des douze derniers mois, le fonds labellisé Amplegest Pricing Power US a complété sa méthodologie ESG en ajoutant, le cas échéant, une note discrétionnaire à la note ESG calculée par le prestataire MSCI Research.

Au cours des douze derniers mois, le fonds labellisé Amplegest Digital Leaders a modifié la méthodologie de calcul des indices NICE et DFI afin de s'aligner sur le modèle interne GID (gérer l'investissement durable).

4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires ?

A ce jour, les fonds d'Amplegest ne sont pas investis dans des organismes solidaires. Pour autant, la gestion collective d'Amplegest n'exclut pas dans le futur d'investir dans de tels véhicules.

4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds **Amplegest Pricing Power, Amplegest Pricing Power US, Amplegest Pricing Power World, Amplegest Digital Leaders, Amplegest MidCaps, Amplegest PME, et Valeur Intrinsèque** ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds d'Amplegest sont autorisés à utiliser des instruments dérivés uniquement dans les conditions décrites par les prospectus.

Amplegest Pricing Power

À ce jour, le fonds **Amplegest Pricing Power** n'a jamais eu recours aux instruments dérivés. Le prospectus autorise leurs utilisations dans les configurations suivantes :

Le compartiment « **Amplegest Pricing Power** » peut intervenir sur les instruments dérivés selon les modalités suivantes :

- Les marchés d'intervention seront des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré selon les instruments utilisés.
- Le gérant interviendra exclusivement en couverture des risques action et taux.
 - Le compartiment aura recours aux instruments suivants : futures sur indices actions et indices taux ; options sur indices actions et taux.
- Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment. S'agissant des instruments intégrant des dérivés, le compartiment peut investir dans des obligations convertibles de toute nature (de 0 à 10%), warrants, EMTN non complexes, bons de souscription d'actions, certificats non complexes.

Amplegest Pricing Power US

À ce jour, le fonds **Amplegest Pricing Power US** n'a jamais eu recours aux instruments dérivés. Le prospectus autorise leurs utilisations dans les configurations suivantes :

- Stratégie d'utilisation des dérivés : le fonds pourra intervenir sur les marchés dérivés notamment dans un but de couverture totale ou partielle d'exposition. L'utilisation des dérivés permettra :
 - o D'ajuster l'exposition au risque actions, taux ou devises en cas de souscriptions/rachats importants.
 - o De s'adapter à certaines conditions de marché (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers par exemple).
- Les marchés d'intervention seront des marchés réglementés ou organisés.
- Le gérant interviendra exclusivement en couverture des risques action, taux et change
- Le compartiment aura recours aux instruments suivants : futures sur actions, indices actions, taux et change ; achat vente d'options sur indices, sur actions et taux, principalement vanille ; change à terme.
- Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment.

Amplegest Pricing Power World

Le fonds peut intervenir à hauteur d'une fois le montant de son actif sur des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés français et étrangers, en vue de couvrir le portefeuille au risque actions.

- Nature des marchés d'intervention : marchés réglementés et organisés
- Nature et Risques des interventions : actions, change
- Nature des instruments utilisés : futures et options
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : couverture

Amplegest Digital Leaders

Le compartiment Amplegest Digital Leaders pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés selon les modalités suivantes :

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés ou organisés en fonctionnement régulier, aussi bien dans un but de couverture du portefeuille que de contribution à l'exposition des classes d'actifs concernées.

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment et donc limité à 100% de l'actif net et n'a pas pour effet de surexposer l'OPCVM au-delà des limites réglementaires.

- Nature des marchés d'intervention : Réglementés, Organisés, Gré à gré
- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Actions, Taux, Change, Crédit
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : Couverture Exposition
- La nature des instruments utilisés : Futures sur actions, indices actions, taux et change, Achat/ Vente d'options sur indices, sur actions et taux, principalement options « vanille », Change à terme, Warrants, Bons de souscriptions d'actions

L'utilisation des dérivés permettra :

- D'ajuster l'exposition au risque action, taux, crédit ou devises en cas de souscriptions/ rachats importants
- De s'adapter à certaines conditions de marché (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple.)

Amplegest MidCaps

Le fonds peut avoir recours aux instruments dérivés. Le prospectus autorise leurs utilisations dans les configurations suivantes :

- Les marchés d'intervention seront des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré selon les instruments utilisés.
- Le gérant interviendra exclusivement en couverture des risques action et taux.
 - o Le compartiment aura recours aux instruments suivants : futures sur indices actions et indices taux ; options sur indices actions et taux ; options sur actions.
- Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment.

S'agissant des instruments intégrant des dérivés, le compartiment peut investir dans des obligations convertibles de toute nature (de 0 à 10%), warrants, EMTN non complexes, bons de souscription d'actions, certificats non complexes.

4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds d'Amplegest sont autorisés à investir dans des OPC uniquement dans les conditions décrites par le prospectus.

Amplegest Pricing Power

Dans la limite de 10% de son actif et en vue de gérer sa trésorerie, le compartiment pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens monétaires ou investis en OPCVM obligataires.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Amplegest MidCaps

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir jusqu' à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée. Ces OPCVM/FIA seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être les suivants : OPCVM/FIA « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions ; OPCVM/FIA « Obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux ; OPCVM/FIA « Monétaires » pour gérer la trésorerie ; Trackers

Amplegest Pricing Power US

Dans la limite de 10% de l'actif net, Amplegest Pricing Power US pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM/FIA français ou européens (OPCVM/FIA actions, de taux et monétaires, sans allocation globale ou géographique déterminée à l'avance), y compris les ETF.

Les investissements en OPCVM/FIA pourront inclure des OPCVM/FIA de la société Amplegest ou des sociétés qui lui sont liées. Les investissements pouvant être effectués dans des instruments financiers libellés dans des devises différentes de l'euro, l'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Amplegest Pricing Power World

Dans la limite de 10% de l'actif net, le fonds pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts ou actions de FIA français et étrangers ouverts à une clientèle non professionnelle respectant les critères d'éligibilité.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Amplegest Digital Leaders

Dans la limite de 10% de son actif et en vue de gérer sa trésorerie, le compartiment pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens monétaires ou investis en OPCVM obligataires.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

5. Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des OPC ?

Amplegest dispose de ses propres départements Conformité et Risques. Ainsi, les dispositifs internes de contrôle sont les suivants :

La procédure de suivi d'Amplegest inclut le suivi des risques ESG afin de répondre aux différentes contraintes de la gestion des fonds ESG et ISR. Elle reprend le déroulement du dispositif de contrôle depuis l'intégration des notes ESG à la vérification du respect des règles fixées en post-trade.

Afin de suivre ces contraintes, un outil de contrôle a été développé en interne et paramétré par le contrôle des risques pour alerter si une règle n'est plus respectée sur un portefeuille, auquel cas la procédure d'escalade est engagée afin de régulariser le dépassement.

Déroulement du processus :

- Dès lors qu'une valeur est mise à jour dans la base de données par l'équipe ESG, le contrôle des risques intègre la modification à l'outil de contrôle,
- La liste d'exclusion est mise à jour semestriellement et validée lors du comité Exclusion,
- Par « batch » quotidien, l'outil s'assure du respect des trois règles définies dans le processus d'investissement :
 - Pour les fonds suivant l'intégration ESG :
 - Respect des règles d'exclusions sectorielles et normatives,
 - Pour les fonds labellisés ISR ou souhaitant se labeliser
 - Respect des règles d'exclusions sectorielles et normatives,
 - Respect du ratio accessoire 10% (90% minimum des valeurs sont suivies et notées par l'équipe ESG),
 - Respect du ratio permanent 75/25 (La note moyenne du fonds est continuellement supérieure à la note moyenne de 75% des valeurs les mieux notées de l'univers d'investissement).
 - Ou alternativement Respect du taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement en fonction des règles précisées dans le prospectus du fonds). Dans le cas des fonds Amplegest Pricing Power US et Amplegest Pricing Power World, le contrôle des risques valide tous les six mois la décomposition de l'univers d'investissement en trois « Buckets » ainsi que la redéfinition des pondérations des valeurs composant cet univers (voir page 29 pour une description complète de la méthodologie).
 - Vérification de la surperformance des indicateurs de durabilité choisis vs l'indice de référence/univers d'investissement
- En cas d'anomalie, le contrôle des risques reçoit l'alerte par l'outil et informe la gestion afin de régulariser la situation.

Un audit périodique est mené par le contrôle des risques sur la méthodologie de notation et la cartographie des risques est mise à jour avec l'identification des risques associés à l'ESG. Une formation est notamment délivrée en interne par la chargée de conformité et le contrôleur des risques pour sensibiliser les collaborateurs aux risques ESG.

Contrôle de 1^{er} niveau :

Les gérants ont un accès en temps réel à la composition du portefeuille et aux notes ESG pour chacune des valeurs, leur permettant de contrôler et de s'assurer du respect des contraintes d'investissement en pre-trade.

Contrôle de risques :

Le contrôle des risques reçoit une alerte de l'outil en post-trade si une des règles n'est pas respectée en amont, et informe le gérant afin de régulariser le dépassement.

Le contrôle des risques mène un audit périodique afin de s'assurer que la méthodologie de notation ESG entreprise correspond bien à celle décrite par le comité Opérationnel ESG.

Contrôle de 2nd niveau :

Le département de conformité et de contrôle interne veille au respect des règles ESG définies dans le cadre du processus d'investissement afin de s'assurer de la conformité des OPC labélisés.

Les contrôles réalisés par l'équipe de conformité et de contrôle interne portent notamment sur les points suivants :

- Le respect du processus ESG d'investissement (contrôle de l'éligibilité des valeurs, l'existence d'une notation ESG...)
- Le respect des critères d'exclusions
- L'application de la politique de vote
- La conformité de l'information délivrée aux investisseurs

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?

Les fonds labellisés d'Amplegest évaluent la qualité ESG des OPC de la façon suivante :

Amplegest Pricing Power

Le fonds communique les éléments suivants :

- Le taux de sélectivité de l'univers d'investissement
- Les notes moyennes pondérées par pilier (E, S et G) du fonds et celles de l'univers d'investissement.
- Les notes ESG moyennes pondérées du fonds et de son univers d'investissement.
- Un suivi de quatre mesures d'impact, le fonds s'assurant de surperformer en permanence deux indicateurs par rapport à son univers d'investissement.

Amplegest MidCaps

Le fonds communique les éléments suivants :

- Le taux de sélectivité de l'univers d'investissement
- Les notes moyennes pondérées par pilier (E, S et G) du fonds et celles de son indice de référence.
- Les notes ESG moyennes pondérées du fonds et de son indice de référence.
- Un suivi de quatre mesures d'impact, le fonds s'assurant de surperformer en permanence deux indicateurs par rapport à son indice de référence.

Amplegest Digital Leaders

Amplegest communique les éléments suivants :

- Les notes moyennes pondérées par pilier (E, S et G) du fonds et celles de l'univers d'investissement après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées.
- La note ESG moyenne du fonds et celle de son univers d'investissement après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées.
- Le score « Digital For Impact » du fonds ainsi que celle des 75% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement.
- Le score « NICE » du fonds ainsi que celle des 75% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement qui mesure les externalités négatives
- Surperformance de deux indicateurs d'impact (empreinte carbone et signataire pacte mondial des Nations Unies).
- La proportion des valeurs du fonds alignées SBTi comparée à celle de son univers d'investissement.

Amplegest Pricing Power US

Amplegest communique les éléments suivants :

- Le taux de sélectivité de l'univers d'investissement.
- Les notes moyennes pondérées par pilier (E, S et G) du fonds et celles de son indice de référence.
- La note ESG moyenne pondérée du fonds et de son indice de référence
- Un suivi de quatre mesures d'impact, le fonds s'assurant de surperformer en permanence deux indicateurs par rapport à son indice de référence

Amplegest Pricing Power World

Le fonds communique les éléments suivants :

- Le taux de sélectivité de l'univers d'investissement
- Les notes moyennes pondérées par pilier (E, S et G) du fonds et celles de l'univers d'investissement.

- Les notes ESG moyennes pondérées du fonds et de son univers d'investissement.
- Un suivi de deux mesures d'impact, le fonds s'assurant de surperformer en permanence ces indicateurs par rapport à son univers d'investissement.

Un rapport annuel de gestion financière et extra-financière des fonds est également publié chaque année ainsi qu'un rapport décrivant l'évolution des principales incidences négatives. Ces rapports sont disponibles sur le site internet www.amplegest.com

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les OPC ?

Dans le cadre de sa démarche de sensibilisation de ses prospects, clients et partenaires à l'investissement responsable, Amplegest accorde une attention particulière aux mesures d'impacts compte tenu de leurs effets sur la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous pensons qu'il est important de sélectionner des mesures d'impacts pouvant s'appliquer de manière uniforme à un portefeuille, quelle que soit sa taille ou sa composition. Par ailleurs, nous constatons également que le contrôle de la donnée ainsi que sa transparence sont des éléments déterminants de la pertinence des mesures d'impacts.

Amplegest Pricing Power

Le fonds a retenu les indicateurs d'impact suivants :

- Environnement : empreinte carbone
- Social : ratio de rémunération excessif
- Gouvernance : score controversé
- Droits de l'Homme : Pourcentage de signataires du pacte mondial des Nations Unies

Dans le cadre du label ISR, nous nous engageons à ce que les 2 indicateurs suivants surperforment l'univers d'investissement : l'empreinte carbone et le ratio de rémunération excessif.

Nous avons également mis en place l'analyse de l'exposition du portefeuille aux objectifs de développement durable (ODD), développés par l'ONU et publions l'exposition du portefeuille pour chaque ODD.

Les mesures d'impact susmentionnées sont communiquées sur notre site internet ainsi que dans le rapport mensuel de gestion ESG.

Amplegest Pricing Power US

Le fonds a retenu les indicateurs d'impact suivants :

- Environnement : intensité carbone
- Social : Pourcentage de femmes au Board
- Gouvernance : Protection des lanceurs d'alerte
- Droits de l'Homme : politique des droits de l'homme

Dans le cadre du label ISR, nous nous engageons à ce que les 2 indicateurs suivants surperforment leur indice de référence : Intensité carbone et politique des droits de l'homme.

Les mesures d'impact susmentionnées sont communiquées sur notre site internet ainsi que dans le rapport mensuel de gestion ESG.

Amplegest Pricing Power World

Le fonds a retenu les indicateurs d'impact suivants :

- Environnement : intensité carbone
- Droits de l'Homme/Social : politique des droits de l'homme

Dans le cadre du label ISR, nous nous engageons à ce que les 2 indicateurs surperforment leur univers d'investissement.

Les mesures d'impact susmentionnées sont communiquées sur notre site internet ainsi que dans le rapport mensuel de gestion ESG.

Amplegest Digital Leaders

Le fonds a retenu les indicateurs d'impact suivants :

- Un indicateur environnemental : l'empreinte carbone. Le choix de cet indicateur est lié à l'engagement du fonds de respecter les accords de Paris en inscrivant la trajectoire climatique du fonds à 1.5° en 2050.
- Un indicateur social/droits de l'homme : l'absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies... ». Cet indicateur permet de mesurer l'attitude socialement responsable des entreprises au travers des politiques en matière des droits de l'homme, du respect des normes internationales du travail, des politiques environnementales et des politiques en matière de lutte contre la corruption.
- Dans le cadre du label ISR, nous nous engageons à ce que les 2 indicateurs précédents surperforment l'univers d'investissement.
- Un Score DFI (voir 4.1 - page 35)
- Un Score NICE (voir 4.1 - page 36)

Le fonds s'engage à afficher une note moyenne pondérée sur les scores Digital For Impact (DFI) et NICE supérieur à celle de son univers d'investissement après élimination de 25% de valeurs les moins bien notées.

Les mesures d'impact susmentionnées sont communiquées sur notre site internet ainsi que dans le rapport mensuel de gestion ESG.

Amplegest MidCaps

Le fonds a retenu les indicateurs d'impact suivants :

- Indicateur environnemental : empreinte carbone
- Indicateur social : le pourcentage de femmes au board
- Indicateurs de gouvernance : mise en place d'une politique de protection de lanceurs d'alerte
- Indicateur des droits de l'Homme : pourcentage d'entreprises avec une politique de droits de l'homme (signataire UN Global Compact).

Le fonds s'assure de surperforer en permanence par rapport à l'indice de référence l'indicateur « empreinte carbone » et l'indicateur des droits de l'homme. Ces deux indicateurs sont comparés à ceux de son univers d'investissement et publiés mensuellement dans le reporting du fonds.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?

Les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ESG et ISR de nos fonds sont les suivants :

- Notre site internet (dans la rubrique « Investissement responsable » et dans chacune des pages dédiées aux fonds),
- Code de transparence AFG-FIR,
- Rapport de transparence et d'évaluation des UN PRI,
- Politique d'engagement actionnarial et rapport d'engagement annuel,
- Politique des risques de durabilité,
- Politiques des principales incidences négatives,
- Politique d'investissement durable,
- Un document de deux pages récapitulant notre démarche ESG et ISR,
- Des lettres semestrielles relatives à l'actualité ESG,
- Un rapport annuel de gestion ESG (fonds et société).

Plus spécifiquement sur l'ISR et l'impact, nous disposons des supports médias suivants :

- Présentation des fonds Amplegest Pricing Power, Amplegest Pricing Power US Amplegest Pricing Power World, Amplegest MidCaps et Amplegest Digital Leaders.
- Rapport mensuel des fonds Amplegest Pricing Power, Amplegest Pricing Power US Amplegest Pricing Power World, Amplegest MidCaps et Amplegest Digital Leaders
- Un document de deux pages récapitulant notre démarche ESG et ISR.

L'ensemble de nos documents est disponible sur notre site internet.

Documents	Fréquence
Reporting des fonds	Mensuelle
Lettre d'actualité ESG	Semestrielle
Rapport de gestion ESG	Annuelle
Rapport d'engagement et d'exercice des droits de vote	Annuelle
Notre démarche ESG	Ponctuelle
Politique d'exclusion	Ponctuelle
Politique d'engagement actionnarial	Ponctuelle
Code de transparence	Annuelle
Rapport d'impact (principales incidences négatives)	Annuelle
Politique des risques de durabilité	Ponctuelle
Politiques des principales incidences négatives	Ponctuelle
Politique d'investissement durable	Ponctuelle

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Notre politique de vote

Comme indiqué précédemment (cf. [question 2.2](#)), Amplegest a défini sa propre politique de vote avec son partenaire Proxinvest Glass Lewis. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPCVM dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leur ont été délégués.

Amplegest publie chaque année le résultat de sa politique de vote sur son site internet. La politique de vote d'Amplegest est également accessible sur son site internet www.amplegest.com dans la partie « Investissement Responsable » puis « Documentation ».

Notre politique d'engagement actionnarial

Comme indiqué en [question 2.2 du présent Code de transparence](#), notre politique d'engagement actionnarial a été finalisée et implémentée fin 2020. Cette politique d'engagement actionnarial vient compléter notre politique de vote. Des actions individuelles et collectives dans le domaine de l'engagement actionnarial sont entreprises par les équipes de gestion auprès des émetteurs avec le soutien de notre partenaire Proxinvest Glass Lewis.

En 2024, nous nous sommes engagés auprès de 18 entreprises dans le cadre de notre collaboration avec le 30% Club France. Nous avons également participé à la campagne CDP Non-Disclosure, qui a permis de contacter 1 998 entreprises afin de les inciter à répondre aux questionnaires climat, eau et forêt du CDP. Enfin, nous avons pris part à un engagement mené auprès d'une entreprise dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+.

La politique d'engagement actionnarial ainsi qu'un rapport annuel d'engagement sont disponibles sur son site internet www.amplegest.com dans la partie « Investissement Responsable » puis « Documentation ».